

**SESSION DU 20 JUIN 2011**

**RAPPORT N° DEV 22**

■ DIRECTION GENERALE

■ DIRECTION INSERTION

## **Programme départemental d'insertion pluriannuel**

La finalité de la politique départementale d'insertion consiste à créer les conditions permettant à chaque allocataire d'accéder à terme à un emploi digne et durable.

En 2004, le Département a fixé les cinq grands axes de sa politique d'insertion. Le 7 mai 2009, par une délibération d'orientation, il a précisé les objectifs et les valeurs qui fondent sa politique :

- faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable,
- articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires,
- inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques départementales,
- mobiliser les partenaires publics,
- assurer une maîtrise financière du dispositif.

### **Les ambitions d'un PDI**

Le programme départemental d'insertion vise à consolider les conditions de réussite identifiées, définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la stratégie d'insertion et préciser les objectifs à atteindre, échelonnés sur la durée du programme, territoire par territoire ainsi que les modalités de son évaluation.

Document d'orientation, le PDI doit donner du souffle. Il situe un horizon à atteindre et fixe le cap. Chaque année, l'assemblée départementale pourra prendre acte du chemin parcouru et procéder aux adaptations nécessaires.

Le PDI est aussi un document de programmation opérationnelle pluriannuel (2010-2012), découlant des orientations stratégiques. Dans cette optique, il s'appuie sur un diagnostic partagé, pour interroger de façon itérative les orientations stratégiques et la situation de l'emploi et du public en insertion, à l'échelle départementale comme territoriale, afin de déterminer les lignes d'action et de poser les conditions de l'évaluation de la politique d'insertion.

Mettant en lumière la « marque de fabrique » de l'insertion dans le département, il a vocation à devenir un document de référence dans lequel apparaît le fil rouge de la politique départementale d'insertion.

Enfin, il est conçu de manière ouverte et évolutive : de la même façon que l'ensemble des actions et des expériences conduites depuis 2004 contribue à la construction du PDI, celui-ci reste d'abord un processus qui se poursuivra au-delà de 2011.

A ce titre, il doit prévoir les modalités de son animation et de son enrichissement permanent, notamment en créant, au fil du temps, les espaces du débat autour des enjeux, des priorités et des objectifs qu'il fixe ainsi que des résultats atteints.

En résumé, le PDI énonce les points d'appui majeurs de la politique d'insertion dans le département tout en distinguant les singularités territoriales. Il détermine les objectifs de cette politique publique, par essence partenariale :

- vers quels résultats qualitatifs et quantitatifs tendre, à partir du diagnostic posé ?
- comment procéder, suivant quels axes d'intervention ?
- comment évaluer, avec quels indicateurs ?

Le PDI sera d'autant plus utile et efficace qu'il deviendra un véritable Processus Départemental d'Insertion, assis sur la qualité du partenariat mobilisé.

### **Les réalisations depuis mars 2010**

Depuis deux ans, dans le cadre des orientations fixées par l'assemblée et prenant appui sur les acquis des années précédentes, des efforts considérables ont été entrepris, des actions novatrices ont été réalisées, des perspectives ambitieuses ont été tracées.

Sans les passer en revue de façon exhaustive, quelques-uns d'entre eux peuvent être cités pour mieux illustrer ce qui fait l'originalité de la démarche meurthe-et-mosellane et ce que le programme départemental d'insertion veut impulser et consolider.

L'année 2010 a vu l'adoption du 1<sup>er</sup> programme départemental d'insertion (PDI) depuis la mise en place du RSA. Le PDI en Meurthe-et-Moselle met l'accent sur les principes d'action suivants :

- La transversalité
- La territorialisation
- Le partenariat et la participation
- L'expérimentation et l'innovation sociales
- L'évaluation de l'action

Il fixait trois grands axes d'intervention :

### 1. L'accès aux droits à l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours

A ce titre, la direction centrale, appuyée par l'expertise du service juridique, a été confrontée à la complexification croissante des situations individuelles en vue de l'ouverture des droits : les parcours de vie semblent de plus en plus difficiles et précaires. Le travail de la cellule allocation est rendu délicat dans un contexte de vides juridiques liés à une législation récente avec en corollaire une faible jurisprudence RSA.

Sur cet axe également, le développement du projet de portail de l'insertion à destination des allocataires du RSA du département a été poursuivi.

Enfin, le réseau des journées d'accueil et d'orientation (JAO), spécificité meurthe-et-mosellane au regard de l'ampleur et de la qualité des services offerts à cette occasion, a été conforté.

### 2. La sécurisation du parcours d'insertion sociale et professionnelle des allocataires

L'année 2010 a été largement consacrée à la sécurisation de la mise en oeuvre du partenariat avec Pôle emploi ainsi qu'à son évaluation exigeante. En parallèle, la réflexion sur l'adaptation des objectifs et du contenu de l'accompagnement en insertion a démarré.

Dans une volonté d'homogénéiser la qualité du service rendu, le premier guide interne de sécurisation des parcours à destination de l'ensemble des professionnels départementaux a été réalisé.

L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE), créée en 2009, a pris son véritable essor en 2010, avec des prescriptions partagées entre le Conseil général, ses prestataires et Pôle emploi.

Enfin, toujours sur cet axe, la procédure de consultation et désignation d'un éditeur pour un nouveau logiciel de suivi des parcours plus efficace et flexible a été lancée, en lien avec la direction des systèmes d'information, parallèlement à la poursuite de la contribution départementale aux propositions des groupes nationaux sur les échanges de données avec la CNAF et Pôle emploi.

### 3. L'amélioration des conditions d'accès à l'emploi

Parmi les initiatives relevant de cet axe d'intervention en 2010, on peut noter la mise en oeuvre du nouveau règlement départemental de soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE) et le soutien à la création et à l'animation des instances territoriales IAE.

Le département a ainsi animé, avec les têtes de réseau de l'IAE, les travaux d'élaboration d'une grille d'évaluation qualitative de l'action portée par chacune des structures de l'IAE sur son territoire, dans le cadre d'une chaîne de service territoriale.

L'offre de service de l'IAE sur un territoire doit répondre aux problématiques des publics d'une part (professionnalisation et montée en compétences) et aux attentes des acteurs locaux d'autre part (l'insertion comme levier de développement).

De même, les premiers résultats de la généralisation des clauses d'insertion dans la commande publique font apparaître qu'elles ont permis la création d'activité à hauteur de 100 équivalent temps plein (ETP) pour les allocataires du RSA, sans tenir compte des créations induites en partenariat avec les autres acteurs publics (maisons de l'emploi notamment). La procédure interne de coordination mise en place avec les services des marchés et des achats y a fortement contribué.

De manière transversale à ces 3 axes, le Département a démultiplié les démarches participatives dans le champ de l'insertion avec la construction des équipes consultatives RSA territorialisées, mobilisées pour expertiser la politique publique et la faire progresser par leurs propositions.

Ces actions, et bien d'autres encore développées dans le rapport d'activité des services, témoignent de l'originalité et de l'ambition de la politique d'insertion en Meurthe-et-Moselle, autant que de la recherche opiniâtre de la qualité et de la performance dans le service rendu aux usagers.

## **Les chantiers 2011**

Poursuivant le travail engagé, des chantiers sont en cours :

- approfondissement de l'évaluation du partenariat avec Pôle emploi,
- finalisation des tableaux de bord : suivi financier, suivi d'activité, pilotage des actions,
- construction d'un programme d'évaluation,
- rédaction d'une charte avec les têtes de réseau de l'IAE et mise en place des instances territoriales d'animation avec l'IAE,
- mise en ligne du portail de l'insertion en Meurthe-et-Moselle,
- migration du logiciel de suivi des parcours,
- définition des besoins de renforts d'effectifs en lien avec le rapport de décembre 2010 relatif aux solidarités toujours au cœur et l'éducation pour tous,
- concrétisation des propositions issue des démarches participatives avec les allocataires (EC RSA),
- actualisation du règlement d'attribution de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE),
- amplification de la mobilisation des politiques publiques en faveur de l'insertion, y compris partenariales (contractualisation).

Des marges de progrès sont identifiées :

- pour garantir la généralisation des clauses d'insertion : la résistance d'acteurs doit être surmontée,
- pour sécuriser les JAO : les moyens des partenaires (CAF, CPAM) doivent être préservés,
- pour contenir la charge de travail liée aux décisions d'ouverture du droit au RSA et de remises de dettes RSA (complexité croissante des situations individuelles) et gérer l'émergence de recours au tribunal administratif contre des décisions individuelles,
- pour mettre en œuvre la territorialisation de l'intervention de Pôle emploi : les moyens d'accompagnement de droit commun du service public de l'emploi doivent être proportionnés aux besoins.

Mais surtout, la difficulté à maîtriser la dépense d'allocation pèse comme une hypothèque sur l'ensemble de la politique d'insertion.

### **Le calendrier des étapes 2011**

- séminaire stratégique Pôle emploi /conseil général
- comité de pilotage RSA : sécuriser les JAO et les partenariats
- manifestation départementale sur les clauses d'insertion « clauses toujours »
- lancement de l'élaboration du pacte pour l'insertion en Meurthe-et-Moselle : tout au long du second semestre pour une délibération en décembre
- échanges avec les allocataires membres des six équipes consultatives sur leurs propositions d'amélioration de la politique publique à l'automne

### **Une première analyse de la mise en place du RSA**

Il est essentiel de rappeler que la politique d'insertion départementale se déploie dans un cadre national constitué de règles légales et de dispositifs et actions gouvernementaux.

A cet égard, le bilan intermédiaire posé dans le courrier adressé par le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle au ministre Marc-Philippe Daubresse en juillet 2010 semble encore largement d'actualité :

« Les risques induits ne sont plus seulement des points de vigilance. Ils apparaissent de plus en plus comme les ferments de dérives susceptibles de compromettre gravement les finalités du revenu de solidarité active.

(...) L'instabilité et la fiabilisation difficile des échanges de données informatisées limite les capacités d'analyses, de pilotage opérationnel et d'anticipation alors que, dans le même temps, les difficultés d'évaluation des impacts du RSA (sur la reprise d'activité, des passages du socle à l'activité et inversement...) ne permettent pas de mettre en place les réponses correctrices adaptées.

En outre, la pression en termes de charge de travail sur les partenaires locaux, notamment CAF et Pôle emploi, est de nature à créer des tensions sur le terrain et montre clairement que les effectifs dont ils disposent ne sont pas à la hauteur des objectifs qui leur sont fixés.

Surtout l'insuffisante compensation financière des allocations par l'Etat hypothèque complètement la politique d'insertion à court terme : la résorption de cette dette, maintenant reconnue nationalement et à tous les niveaux, reste la condition préalable à l'efficacité des mesures que vous avez annoncées le 6 juillet ».

Le programme d'évaluation approuvé par le comité national d'évaluation du RSA en 2009, cible un ensemble de questions qui restent d'actualité et pour certaines sans réponse à ce stade :

- Quel est l'effet du RSA sur la **pauvreté** ? Combien de personnes franchissent le seuil de la pauvreté grâce au RSA ?
- Quel est l'effet du RSA sur l'insertion professionnelle des allocataires et, plus globalement, sur le **marché du travail** ?
- Quel est l'effet du RSA sur le développement de l'emploi à **temps partiel** ?
- Combien de personnes n'ont pas recours au RSA alors qu'elles y auraient droit, et pourquoi ?
- Quel est le **coût** du RSA, y compris les coûts d'accompagnement et d'organisation globale du dispositif ?
- Le dispositif du RSA est-il compréhensible et **lisible** ? Les bénéficiaires comprennent-ils comment va évoluer le montant de leur allocation en cas de reprise d'activité ou d'augmentation de leur temps de travail ?
- **L'accompagnement** a-t-il été réellement renforcé suite à l'introduction du RSA et quelles sont les bonnes pratiques ? L'accompagnement social et l'accompagnement professionnel sont-ils bien articulés ?
- Que change la **participation de bénéficiaires** du RSA aux équipes pluridisciplinaires, et quels sont les autres modes d'implication des bénéficiaires mis en place ? A l'inverse, quels sont les freins à la participation des bénéficiaires du RSA aux équipes pluridisciplinaires ?

**Le bilan intermédiaire du CNE-RSA publié en décembre 2010 fait les observations suivantes :**

- le relais entre RMI et RSA a été correctement effectué ;
- la crise économique a eu un impact défavorable sur le RSA socle ;
- la faible montée en charge du RSA activité interroge sur les motivations du non recours à ce droit nouveau ;
- il existe une forte mobilité, non anticipée, au sein du RSA (entrées et sorties mensuelles, et entre RSA socle et activité) ;
- le RSA activité a amélioré le niveau de vie de ceux qui en ont bénéficié (à relativiser compte tenu de l'impact sur la prime pour l'emploi) ;
- l'impact du RSA sur le marché du travail est encore largement inconnu ;
- le dispositif est peu lisible ;
- une forte implication des acteurs dans la phase de mise en place est observée.

Ces observations mettent en avant la lourdeur et l'illisibilité du dispositif, autant pour les élus (complexité des données et des références statistiques), pour les professionnels (procédures de réorientation et de sanction) que pour les allocataires eux-mêmes (complexité des conditions d'octroi et des modalités de calcul).

**En outre, le poids de la non compensation d'une large partie des dépenses d'allocations par l'Etat doit encore être rappelé**, à l'aune de la décision du Conseil d'Etat, en avril 2011, de transférer la question prioritaire de constitutionnalité (QPC), au Conseil constitutionnel pour arbitrage. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle est associé à cette procédure.

**Néanmoins, dans ce contexte incertain, en Meurthe-et-Moselle un certain nombre de points positifs peuvent être dégagés, parmi lesquels :**

- la mise en place partenariale des JAO pour renforcer l'accès aux droits et accélérer le parcours d'insertion ;
- les équipes consultatives RSA pour amplifier la participation des allocataires à la gestion des politiques publiques ;
- la gouvernance locale effective et pérenne, à travers un chef de filat reconnu au conseil général et des orientations fortes et lisibles de la politique d'insertion.

#### **En conclusion :**

**De manière générale, le débat sur l'efficacité du RSA doit être conduit mais sur la base d'une évaluation exhaustive et rigoureuse, qui embrasse l'ensemble des questions ci-dessus évoquées et analyse l'impact sur l'ensemble des acteurs mais, parmi eux, avant tout sur les allocataires du RSA.**

**A ce jour, il manque une vision d'ensemble**, coordonnée, capable de dégager un bilan coûts/avantages distinguant les effets structurants des aspects plus secondaires, voire accessoires. Le travail produit par l'ODAS pourra permettre d'avancer dans cette voie, de même que les avis et rapports produits par le comité national d'évaluation ainsi que le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE).

**Le RSA apparaît donc à ce stade comme un chantier inachevé : il est donc encore difficile de dresser un bilan** sur ce dispositif très compliqué à appréhender dans la globalité de ses effets, deux ans après sa mise en place.

En tout état de cause, il est impératif de rester vigilant sur les risques de dérive qui avaient été pointés à sa création.

Pour autant, d'une façon générale, on peut déjà considérer que **les résultats observés et observables ne sont pas à la hauteur des attentes exprimées**. Sans doute des raisons sont-elles à rechercher dans le dispositif lui-même mais elles ne sauraient exonérer **des causes exogènes liées à l'impact de la crise sur un dispositif conçu en temps de reprise économique d'une part et à la subordination de son effet aux orientations et aux moyens de la politique nationale de l'emploi d'autre part**.

Et, c'est un point plus sensible, ce dispositif a peut-être aussi mis en lumière **les effets d'une politique fortement décentralisée : la qualité du partenariat et de la gouvernance locale dépendent de la façon avec laquelle les départements se sont emparés de cette compétence décentralisée en 2004**. A l'évidence, la gouvernance mise en place dans les départements diffère très sensiblement selon la priorité accordée à cette politique. Autrement dit, **les résultats observés seront sans doute différents selon que le département envisage le RSA sous un angle de gestion d'un énième dispositif sectoriel ou comme l'opportunité de piloter une politique publique transversale**.



## **Programme Départemental d'Insertion de la Meurthe-et-Moselle**

1. LE PROJET POLITIQUE	Page 10
2. LE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL TERRITORIALISE	Page 17
Zoom sur les six territoires de Meurthe-et-Moselle	Page 33
Zoom sur le territoire de Longwy	Page 33
Zoom sur le territoire de Briey	Page 35
Zoom sur le territoire du Val de Lorraine	Page 37
Zoom sur le territoire de Terres de Lorraine	Page 38
Zoom sur le territoire du Lunévillois	Page 41
Zoom sur le territoire de Nancy Couronne	Page 42
3. LES AXES D'INTERVENTION POUR UN ACCES DE TOUS A UN EMPLOI DIGNE ET DURABLE	Page 45
Priorités d'actions départementales	Page 47
Priorités d'actions territoriales	Page 50
Longwy – Priorités 2011-2012	Page 50
Briey – Priorités 2011-2012	Page 54
Terres de Lorraine – Priorités 2011-2012	Page 57
Val de Lorraine – Priorités 2011-2012	Page 60
Lunévillois – Priorités 2011-2012	Page 64
Nancy Couronne – Priorités 2011-2012	Page 67
4. LES MOYENS MOBILISES ET LES MODES DE FAIRE	Page 70
5. L'ANIMATION DU PDI	Page 76
6. LE PROGRAMME D'EVALUATION	Page 80

## **1. LE PROJET POLITIQUE**

La finalité de la politique départementale d'insertion consiste à créer les conditions permettant à chaque allocataire d'accéder à terme à un emploi digne et durable.

Pour ce faire, cinq orientations ont été définies :

- 1) Faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable
- 2) Articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires
- 3) Inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques
- 4) Mobiliser les partenaires publics
- 5) Assurer une maîtrise financière du dispositif

Conformément à la délibération du 7 mai 2009, la mise en œuvre du RSA en Meurthe-et-Moselle s'est inscrite dans la volonté exprimée par le conseil général, dès janvier 2004, de considérer l'insertion comme une exigence majeure dans la construction d'une société solidaire, durable. En conséquence, l'assemblée départementale a placé cette politique publique, comme toutes les autres politiques départementales de solidarité, au cœur de son projet départemental.

La Meurthe-et-Moselle s'est engagée, dès 2005, à expérimenter deux mesures préconisées dans le rapport de Martin Hirsch, alors rapporteur de la commission « Familles, vulnérabilité, pauvreté » mise en place par le ministre des solidarités, de la santé et de la famille : le RSA et le TTEMM (Tremplin pour Travailler en Meurthe-et-Moselle) au titre du contrat unique d'insertion.

La prise en charge de la totalité du financement du RSA par l'Etat n'ayant pas été retenue, le département de Meurthe-et-Moselle n'a pas été en mesure de s'associer à l'expérimentation du revenu de solidarité active. Par contre, le département a concouru pleinement depuis décembre 2007 à l'expérimentation du contrat unique d'insertion à travers son dispositif TTEMM.

Ces deux mesures concordent avec l'action que le département mène depuis 2004 pour sortir « par le haut » de la trappe du RMI en faisant en sorte que les bénéficiaires accèdent à un emploi digne et durable, finalité permettant à la fois de vivre dignement de son travail et de bénéficier pleinement de la reconnaissance sociale qu'octroie le statut de travailleur dans notre société.

Cette finalité constitue la visée permanente des parcours empruntés par les bénéficiaires sur des périodes plus ou moins longues. Mais elle fixe également la visée de chacune des actions mises en œuvre par le conseil général ou avec son soutien, que celles-ci favorisent directement l'accès à l'emploi des bénéficiaires, ou qu'elles participent de leur insertion par l'économique et de leur formation professionnelle, ou qu'elles leur permettent de résoudre leurs difficultés personnelles ou de participer à la vie sociale.

Traduire cette finalité demande que les allocataires puissent bénéficier d'un accompagnement global les aidant à construire eux-mêmes leur parcours en associant en permanence insertion sociale et insertion professionnelle dans des proportions à la fois adaptées à chaque individu et évoluant dans le temps du parcours.

Ce faisant, si l'accès à l'emploi représente bien la finalité des parcours, l'insertion sociale en constitue une des dimensions essentielles quelles que soient les situations individuelles des bénéficiaires.

Au-delà de l'accompagnement des personnes, la politique d'insertion intervient également en direction des acteurs économiques, sociaux, culturels du département pour que ceux-ci reconnaissent les potentialités des bénéficiaires du RSA et que celles-ci soient considérées au regard des ressources qu'elles représentent pour répondre aux besoins de leurs activités et de leurs projets.

Ainsi, le conseil général se saisit de sa compétence insertion pour créer les conditions de la confiance en cassant les images erronées, en levant les verrous entre d'un côté :

- des employeurs ayant des besoins liés à de nouveaux projets, des personnes qui partent en retraite et des emplois non pourvus face auxquels ils ne parviennent pas à trouver les personnes ayant immédiatement les compétences correspondant à ces besoins ;
- et, de l'autre, des personnes qui ont des potentialités liées à leur qualification, leur expérience, leurs passions et qui se fragilisent faute d'avoir des perspectives.

Condition primordiale du Vivre ensemble, la confiance constitue également un impératif pour amplifier et bonifier les dispositifs existants.

Ainsi, c'est par la confiance établie entre employeur et bénéficiaire que la précarité des contrats aidés se transforme en véritables clés d'accès à l'emploi durable.

Recréer des liens plus étroits et plus responsables pour réussir ensemble impose que l'insertion participe pleinement à construire des réponses au croisement entre des secteurs, des acteurs, des intérêts et des cultures habituellement séparés, voire opposés. Au-delà de l'insertion, cette approche est la seule capable de faire face aux bouleversements sociétaux en cours, à l'accroissement des inégalités et aux grands défis écologiques contemporains.

L'audace de se faire confiance, l'audace de nouer développement durable et solidarités concrètes se rejoignent dans l'affirmation que le dispositif d'insertion contribue au développement des personnes, à leur insertion professionnelle et sociale, à leur formation professionnelle, à leur responsabilisation et constitue en même temps un levier de développement et d'innovation économiques. Il représente aussi un vecteur amplifiant la communication sociale. Enfin, le dispositif d'insertion peut également apporter des réponses face au besoin de sauvegarde de l'environnement et de satisfaction de besoins sociaux, toutes formes de services participant de la construction d'un développement solidaire, durable.

## Les axes de la politique d'insertion du Département

La politique d'insertion du département s'inscrit dans un double engagement :

- garantir à tous et en particulier aux citoyens les plus démunis l'accès aux ressources minimales pour vivre dignement. Il prend la forme d'une allocation et d'un accès aux droits (logement, santé, etc.) ;
- aider les plus démunis dans leur insertion socioprofessionnelle en leur permettant d'être accompagnés dans des parcours diversifiés et cela dans le but commun d'accéder durablement à un emploi digne, condition essentielle de leur autonomie et de leur reconnaissance sociale.

Ce double engagement se traduit de façon opérationnelle par la mise en œuvre de dispositifs d'insertion, de mesures d'aide et de modalités d'organisation de nature à soutenir les acteurs départementaux qui contribuent à l'insertion ; tous se trouvent guidés par cinq orientations prioritaires.

### \* Faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable

Cette volonté s'inscrit dans une approche globale et continue de la démarche d'insertion, et nécessite en particulier de renforcer les liens avec le monde économique. Les avancées réalisées au cours des quatre dernières années nécessitent d'être confirmées et consolidées pour certaines :

- réduction du délai entre demande d'accès aux droits et orientation dans un parcours,
- connaissance plus fine des potentialités des publics suivis, permettant de favoriser la réactivité lors de l'engagement d'une action,
- développement du recours à la clause d'insertion comme levier prioritaire d'implication des entreprises dans les processus d'insertion et ainsi amplifier leur prise de conscience de leur responsabilité sociale,
- développement d'actions en lien avec les besoins des entreprises, notamment par le recours à la veille économique,
- développement de la culture de l'économie et de la connaissance des entreprises au sein des services territoriaux d'insertion,
- amélioration de l'accompagnement des entreprises et des bénéficiaires lors d'une reprise d'activité,
- soutien aux structures d'insertion par l'activité économique visant la professionnalisation des personnes à travers notamment la multiplication des liens entre ces structures et les employeurs.

### \* Articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires

Partant du principe que c'est à l'échelle du territoire que peuvent se construire les réponses les plus adaptées, au croisement de dispositifs descendants et de projets émergents à un niveau local, la politique départementale favorise les coopérations entre les organisations départementales territorialisées et les collectivités territoriales de ces mêmes territoires.

C'est à l'échelle du territoire que l'insertion peut devenir un véritable levier de développement local et d'innovation sociale.

La priorité insertion inscrite dans le nouveau dispositif de contractualisation du conseil général avec les communes, les intercommunalités et les pays constitue la concrétisation majeure de cette orientation.

\* Inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques départementales

La politique départementale d'insertion n'appartient pas au seul registre de l'action sociale mais se définit et se construit en lien avec l'ensemble des politiques portées ou soutenues par le conseil général.

La participation de chaque politique publique à l'insertion constitue une concrétisation décisive de cette orientation de la politique départementale. Celle-ci a indéniablement contribué à faire entrer l'insertion dans des secteurs qui n'avaient pas intégré cette responsabilité commune tout en contribuant fortement au renouvellement de l'offre d'insertion avec des actions telles que Trans' Boulot dans le territoire de Briey, Roues Libres dans celui de Terres de Lorraine ou encore le dispositif de viabilité hivernale des routes dans le Lunévillois.

\* Mobiliser les partenaires publics

L'insertion représente une responsabilité partagée avec l'Etat à travers sa compétence de développement économique et de développement de l'emploi ainsi qu'avec la Région dans sa compétence de formation professionnelle.

L'implication de l'Etat est particulièrement affirmée dans le RSA, à travers notamment le rôle majeur que doit y jouer Pôle emploi mais également par la confirmation de la position de l'Etat comme chef de file de l'insertion par l'activité économique.

Le partenariat opérationnel qui s'est instauré avec deux acteurs du service public de l'emploi, Pôle emploi et l'AFPA, a permis de mobiliser leurs compétences et leurs moyens sur des objectifs propres à la formation et l'insertion professionnelle des bénéficiaires.

La multiplication d'actions de formation professionnelle adossées aux actions d'insertion, et en réponse à des besoins en compétences identifiés finement auprès des entreprises, représente une avancée majeure du partenariat étroit entre la Région et le conseil général.

En lien avec la première orientation, la mobilisation de ces partenaires est indispensable pour construire des réponses adaptées prenant appui sur des dispositifs intégrés.

\* Assurer une maîtrise financière du dispositif

Tout en restant favorable aux actions mixant les publics, et compte tenu des marges de manœuvres réduites du fait du poids du transfert du paiement des allocations insuffisamment compensé, le conseil général continuera de ne prendre en charge que les bénéficiaires du RSA socle dans le financement des actions d'insertion (y compris ceux percevant à la fois du RSA socle et activité ainsi que ceux percevant une majoration liée à la composition familiale).

L'affirmation renouvelée de la priorité d'accès à l'emploi doit renforcer la sortie du RSA, faisant ainsi de cette exigence sociale une nécessité économique.

Enfin, la mobilisation des autres politiques publiques départementales en faveur de l'insertion, outre qu'elle constitue une exigence de solidarité, répond également à l'obligation d'efficience budgétaire.

A ces cinq orientations pour guider l'action, s'ajoute une sixième définissant la méthode pour mettre en œuvre cette politique : la co-construction avec l'ensemble des acteurs en Meurthe-et-Moselle.

**La marque de fabrique départementale de l'insertion : le label « démarche TTEMM » (tremplin pour travailler en Meurthe-et-Moselle)**

En interaction évidente avec les orientations définies ci-dessus, quatre pratiques majeures sous-tendent et traversent les politiques publiques départementales et la politique d'insertion en particulier.

\* La transversalité

La mobilisation des politiques publiques départementales en faveur de l'insertion, initiée depuis plusieurs années, porte désormais ses fruits. Elle part du double constat que la politique d'insertion menée en synergie avec les autres politiques publiques produit un résultat plus efficace et que l'insertion n'est pas un poids ni une difficulté mais au contraire une opportunité.

Construire ensemble, mieux, autrement, permet de changer les pratiques en poursuivant le décloisonnement des politiques publiques départementales.

La procédure d'activation du programme budgétaire dédié permet de garantir le développement d'un « réflexe insertion » dans chaque politique publique et de renforcer un dialogue permanent avec les directions thématiques et ressources.

\* La territorialisation

L'insertion est abordée de façon volontariste comme levier de développement du territoire, comme levier de développement d'une offre de service de meilleure qualité aux habitants.

C'est sur le territoire que vivent et parfois travaillent les allocataires du RSA ; c'est en proximité que s'identifient le plus finement les besoins et qu'on y répond avec le plus de pertinence. C'est sur le territoire que se nouent les partenariats les plus féconds dans la recherche d'un développement solidaire, durable.

Corollaire de cette approche, la territorialisation des services permet de développer les capacités de diagnostic partagé, d'ingénierie et d'évaluation des professionnels sur les territoires et de travailler à l'articulation forte avec les services centraux.

#### \* Le partenariat et la participation

A l'instar de l'ensemble de ses politiques publiques mais avec en plus la légitimité de chef de file, le département pilote la politique d'insertion avec l'ambition de développer les articulations entre les acteurs et de construire des partenariats pour des projets partagés créatifs.

La politique d'insertion prendra notamment appui sur la nouvelle contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2009.

Mais le partenariat tel que le conseil général l'envisage, c'est aussi la participation des citoyens. Dans une société qui devient de plus en plus complexe dans les champs politique, économique, social et environnemental, elle vise à favoriser la compréhension des enjeux et à construire ensemble les réponses appropriées.

Convaincu que la contribution de chacun est le moteur de la vie de tous, le conseil général a ainsi développé de nombreuses instances de dialogue et d'association des partenaires et habitants.

Loin d'un simple « habillage » démocratique de la conduite des politiques publiques départementales, cette action s'ancre comme fondamentalement complémentaire de la démocratie représentative dans un équilibre où les rôles et responsabilités sont définis et reconnus par chacun.

Cette action vise ainsi prioritairement :

- \* par l'expertise d'usage et/ou l'expertise citoyenne à éclairer et enrichir les choix politiques de l'assemblée départementale pour une action publique répondant au mieux aux besoins des habitants et des territoires,
- \* à (re)donner le goût au citoyen au débat sur la vie de la cité, en lui offrant les lieux et conditions d'une compréhension pour mieux agir au service de l'intérêt général.

Un enjeu majeur est au cœur de cette décision : maintenir par le débat public des politiques publiques départementales de qualité, au service de l'intérêt général et porteuses des valeurs de développement solidaire, durable.

\* L'expérimentation et l'innovation sociales

Les nouveaux enjeux auxquels est confrontée la société imposent une approche plus solidaire posant le développement durable comme une exigence et appelant une plus grande créativité et une évolution permanente des pratiques.

La politique d'insertion s'est toujours construite à partir d'expériences nouvelles et d'inventions de nouveaux chemins.

Dans cet esprit, le département entend favoriser toutes les expérimentations sociales qui viseront à répondre mieux, autrement aux besoins.



## **2. LE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL TERRITORIALISE**

### La présentation du département

Au centre de la Lorraine, la Meurthe-et-Moselle est, avec la Moselle à l'Est, la Meuse à l'Ouest et les Vosges au Sud, l'un des quatre départements qui composent la région.

D'une superficie totale de 5 246 km<sup>2</sup>, le Département compte 594 communes pour une population estimée à 726 594 habitants en 2007.

L'action du département de Meurthe-et-Moselle s'exerce à travers une organisation territorialisée constituée de six territoires :

- Longwy,
- Briey,
- Terres de Lorraine,
- Val de Lorraine,
- Lunévillois,
- Nancy et Couronne.

Dans un contexte de transfert de nouvelles compétences, d'évolution de la demande sociale et d'organisation des territoires, le conseil général a décidé de réformer sa politique d'appui aux collectivités.

Depuis 2008, l'assemblée départementale s'est engagée dans une nouvelle étape de territorialisation de son action. Cette démarche spécifique au département de Meurthe-et-Moselle, présente la caractéristique de conduire conjointement la territorialisation du projet départemental, la territorialisation de l'organisation des services et la contractualisation avec les partenaires territoriaux ainsi que le développement de la participation.

Cette politique de développement solidaire, durable en Meurthe-et-Moselle a pour objectif de poursuivre et d'approfondir la mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques en insistant sur les priorités « insertion » et « éducation ». Il s'agit de répondre au besoin de convergence qui existe entre la protection de l'environnement, les choix économiques et les politiques sociales.

La priorité de l'insertion se concrétise notamment dans le nouveau dispositif de contractualisation du conseil général avec les communes, les intercommunalités et les pays. Ces nouvelles priorités partagées permettent de favoriser des coopérations inédites entre intercommunalités et conseil général.

La situation sociodémographique du territoire est notamment caractérisée par une augmentation de la population mais par un avenir démographique incertain et par un niveau de vie plus élevé que la moyenne régionale atténué par de fortes inégalités territoriales.

Les diagnostics territoriaux fourniront des éléments complémentaires détaillés sur le contexte démographique, social et économique.

*\* La pauvreté en Meurthe-et-Moselle*

44 000 ménages, soit 98 000 personnes sont en situation de pauvreté, ce qui correspond à un taux de pauvreté de 14,3%. Le département enregistre donc un taux légèrement supérieur à la région avec 14,1% et se situe dans le troisième quart des départements les plus pauvres.

La pauvreté en Meurthe-et-Moselle est plus fréquente dans les pôles urbains par rapport aux standards métropolitains alors que l'espace rural est un peu mieux positionné. La prégnance du chômage de longue durée en Lorraine, et les pertes d'allocation en résultant, y contribuent vraisemblablement. Cette situation s'est probablement dégradée au cours de l'année 2010 suite aux effets de la crise économique.

On relève certaines spécificités de la pauvreté sur le département :

- la pauvreté est polarisée : les taux de pauvreté sont logiquement très élevés parmi les ménages percevant des prestations sociales comme principale ressource et chez les 19-29 ans qui représentent 19% de cette population ;
- l'intensité de la pauvreté est plus élevée que dans tous les départements français à l'exception de Paris. L'intensité rend compte de l'écart entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté ;
- la pauvreté laborieuse constitue une part significative de la pauvreté.

### *La pauvreté laborieuse*

*Définition de l'Insee : « est considérée comme travailleur pauvre toute personne ayant été active pendant au moins six mois sur les douze mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi, et appartenant à un ménage pauvre au sens de la pauvreté monétaire ».*

*La Lorraine compte près de 50 000 travailleurs pauvres, soit environ 6% des travailleurs de la région. Plus particulièrement, les travailleurs pauvres représentent un tiers des ménages pauvres de la région et 44% des individus pauvres.*

*31 % de la population active en emploi a au moins un premier cycle universitaire, cette moyenne étant supérieure aux autres départements de la région, elle permet d'estimer le nombre de travailleurs pauvres en Meurthe-et-Moselle à 15 000 personnes.*

*La pauvreté laborieuse s'explique en grande partie par l'insuffisance des revenus salariaux. 63% des travailleurs pauvres masculins en Lorraine sont en activité salariée. Le taux de bas salaires (1) est de 23%, soit 55 200 bas salaires en Meurthe-et-Moselle. Il atteint 28,8% à Longwy et s'explique par l'emploi important de temps partiel et la présence de nombreux petits établissements. A Nancy, le taux de bas salaires, 22,8%, est majoritairement dû à la structure sectorielle des entreprises et à la très forte proportion de jeunes salariés (54,3% des salariés disposant de faibles salaires sont des jeunes entre 16 et 29 ans à Nancy).*

*Elle s'explique également par l'inactivité de la conjointe de nombreux travailleurs pauvres qui pèse sur les ressources du ménage.*

*Elle s'explique enfin par la situation des familles monoparentales : majoritairement des femmes, souvent touchées par la discrimination.*

*La pauvreté monétaire est fréquemment associée à des conditions de vie difficiles comme des problèmes de logement et de santé.*

*Les travailleurs pauvres ont des indicateurs de santé plus dégradés que l'ensemble de la population. Cet état de santé peut être à l'origine de leur situation dans le cas par exemple d'un handicap ou d'une maladie chronique ; les difficultés de logement sont importantes au sein de cette population et cela peut avoir des conséquences sur la santé ou encore l'éducation des enfants.*

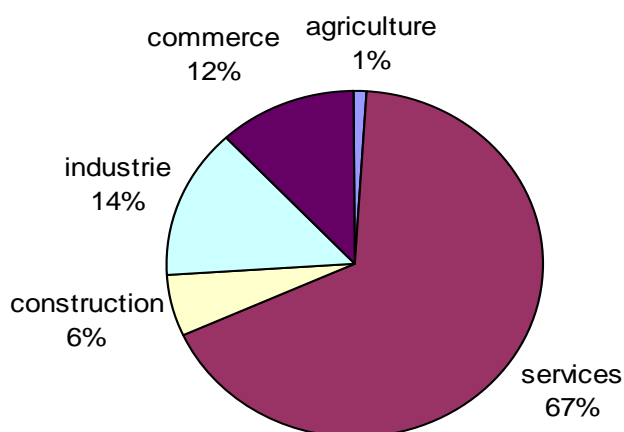
*(1) Part des salaires inférieurs à 60% du salaire mensuel médian*

Enfin, concernant le logement, leur prix dans l'ancien a bondi de 141 % en France de 1998 à 2010, alors que le revenu disponible (calculé par unité de consommation) n'a progressé que de 43 % et les loyers de 33%. Pour les ménages les plus modestes (les 30% ayant les revenus les plus faibles), le taux d'effort lié au logement s'est accru de 6 points.

*\* L'évolution de l'emploi sur le Département*

Observant la même tendance que tous les départements de la région, la Meurthe-et-Moselle enregistre une baisse de l'emploi salarié depuis une dizaine d'années. La crise de 2008 a amplifié cette baisse, observée à l'échelle régionale.

Répartition de l'emploi salarié par secteur d'activité en Meurthe-et-Moselle



Source : Insee Lorraine – Ecoscopie de la Meurthe-et-Moselle – Edition 2006

Les services constituent le premier secteur d'activité du département. Cette tendance est en partie liée au poids de l'économie sociale qui est essentiellement tournée vers les activités de services répondant aux besoins de la personne (santé, action sociale, éducation...) et les activités financières. En Lorraine, l'économie sociale représente 10,8 % des emplois de l'économie. Et, c'est en Meurthe-et-Moselle que la densité d'emploi de l'économie sociale est la plus forte avec 36 emplois pour 100 habitants.

L'industrie demeure le deuxième pourvoyeur d'emplois salariés malgré l'importance de la perte d'emplois qu'elle subit. La baisse enregistrée est supérieure à celle de la France et affecte entre autres et de manière importante la métallurgie, spécificité historique du département, et l'automobile, fierté de sa reconversion industrielle.

Il reste que l'emploi salarié progresse dans de faibles proportions dans le secteur de la construction et du commerce.

Malgré la forte baisse de l'emploi industriel, le déclin industriel est à relativiser car la sidérurgie reste importante en Lorraine, notamment dans sa relation au secteur automobile fortement aidé par les pouvoirs publics pendant la crise. Mais elle constitue un secteur fortement soumis à la concurrence internationale.

La structure de l'emploi explique la forte part des bas salaires et le niveau important de la précarité.

Enfin, du fait de la situation géographique de la Meurthe-et-Moselle, l'emploi frontalier est une composante importante de l'emploi salarié puisqu'il compte près d'un actif sur quinze, dont 85% travaillent au Luxembourg. Tandis que l'emploi local régresse, l'emploi frontalier permet de contenir le chômage et de rendre le territoire de plus en plus attractif.

### **Quelles sont les tendances qui marquent le contexte économique et social national ?**

L'emploi est reparti à la hausse en 2010 mais la grande majorité des emplois créés sont des missions d'intérim. La reprise du secteur du travail temporaire se confirme au 1er trimestre 2011 : sur un an, les effectifs intérimaires ont augmenté de 19,5%, en particulier dans l'industrie (+ 30,7%) mais aussi dans le BTP (+12,1%) et les services (+ 10,1%). Cette hausse concerne autant (+ 23%) les ouvriers qualifiés que les cadres et les professions intermédiaires même si cette dernière catégorie ne constitue que 11,3% des effectifs globaux.

Au 3ème trimestre 2010, l'industrie a encore perdu 16 000 postes alors les effectifs se sont stabilisés dans la construction. Le tertiaire a créé 36 600 emplois dont 22 400 dans l'intérim.

La qualité de l'emploi continue de se dégrader : entre le 1er trimestre 2008 et le 3ème trimestre 2010, le nombre de personnes se déclarant à temps partiel et souhaitant travailler plus a augmenté de 22%.

Le chômage augmente et il dure de plus en plus longtemps : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a bondi de 52 % entre novembre 2008 et novembre 2010. Malgré la légère reprise de l'emploi observée au printemps 2011, la progression du chômage de longue durée se poursuit : plus de 1,5 million de personnes étaient inscrites à Pôle emploi depuis au moins 1 an en mars 2011.

Les jeunes sont les plus touchés : leur taux de chômage atteint 24,2% au 3ème trimestre 2010 même si le nombre de chômeurs de moins de 25 ans a baissé de 6,6% entre mars 2010 et mars 2011.

Le chômage des plus de cinquante ans a augmenté de 16% en un an. Une grande partie d'entre eux sera probablement condamnée à rester au chômage jusqu'à la liquidation de leurs droits à la retraite. En mars 2011, cette tendance se poursuit.

Concernant la création d'entreprises, 622 000 entreprises ont été créées en France en 2010 (+7% par rapport à 2009), dont 359 700 auto entreprises (+ 12%). La moitié seulement de ces auto-entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année. Les créations d'entreprises progressent le plus dans les secteurs de la construction et des activités immobilières.

La plupart des créations d'entreprises se font sans salarié.

### **Que retenir de la situation économique et sociale du département, sous l'angle de l'insertion des allocataires du RSA ?**

#### Conjoncture lorraine (source : INSEE)

« Au premier trimestre 2011, le nombre de créations d'entreprises en Lorraine continue la lente diminution amorcée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 » (- 4,5% par rapport au trimestre précédent). « Par rapport à la même période de l'année 2010, le nombre de créations a diminué de plus de 20% en Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse et de 12% dans les Vosges. L'essoufflement des créations d'auto-entreprises explique en partie cette évolution » (- 31% sur un an).

« La baisse des créations se retrouve dans la plupart des secteurs d'activité. Les secteurs de l'information et de la communication en pâtissent particulièrement, de même que les autres activités de services et les transports. A l'inverse, le nombre de nouvelles entreprises du secteur commercial et des activités immobilières augmente significativement ».

La stabilité des emplois salariés au plan régional est d'abord due à une reprise forte de l'intérim (+ 28% sur 1 an).

A partir d'un indice base 100 en septembre 2005, l'emploi salarié marchand en France a décliné de mars 2008 à septembre 2009 pour repartir à la hausse depuis, sans jamais passer sous l'indice 100.

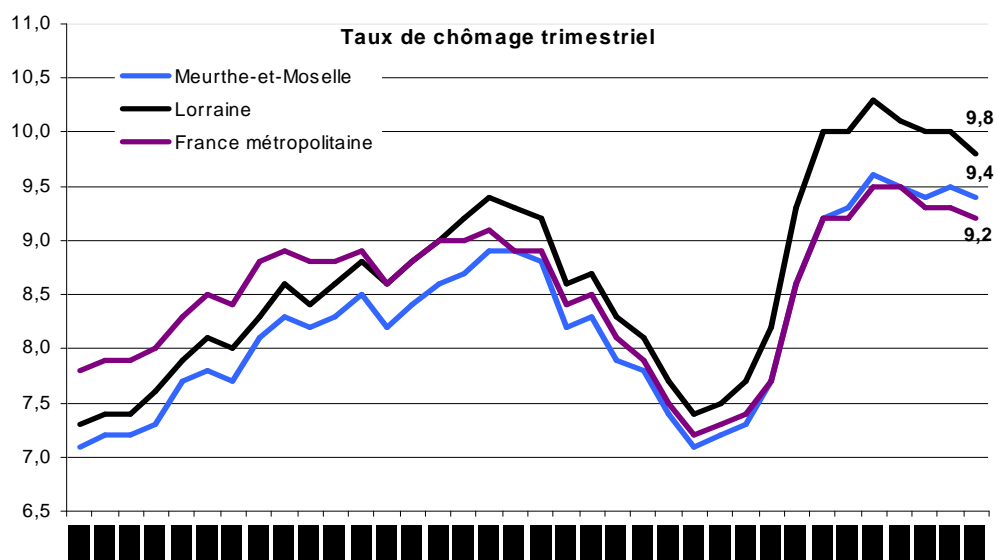
En revanche, l'emploi salarié lorrain a fortement chuté à partir de mars 2008, en passant sous l'indice 100 dès septembre 2008 puis a continué à décroître, plus légèrement, pour se situer à un niveau proche de l'indice 95 en septembre 2010.

Le décrochage est donc significatif entre l'emploi salarié lorrain et l'emploi salarié national.

L'emploi salarié marchand en Meurthe-et-Moselle est en progression de 0,4% sur un an, soit 590 emplois (4<sup>ème</sup> trimestre 2009/ 4<sup>ème</sup> trimestre 2010). Toutefois, cette reprise est nettement moins liée à l'intérim que dans les autres départements lorrains (+5,8% contre + 37,6% en Moselle) et davantage aux services marchands hors intérim (+1,5% contre +0,8% en Moselle et +0,7% en Lorraine). Mais c'est aussi en Meurthe-et-Moselle que l'emploi intérimaire avait le mieux résisté à la crise.

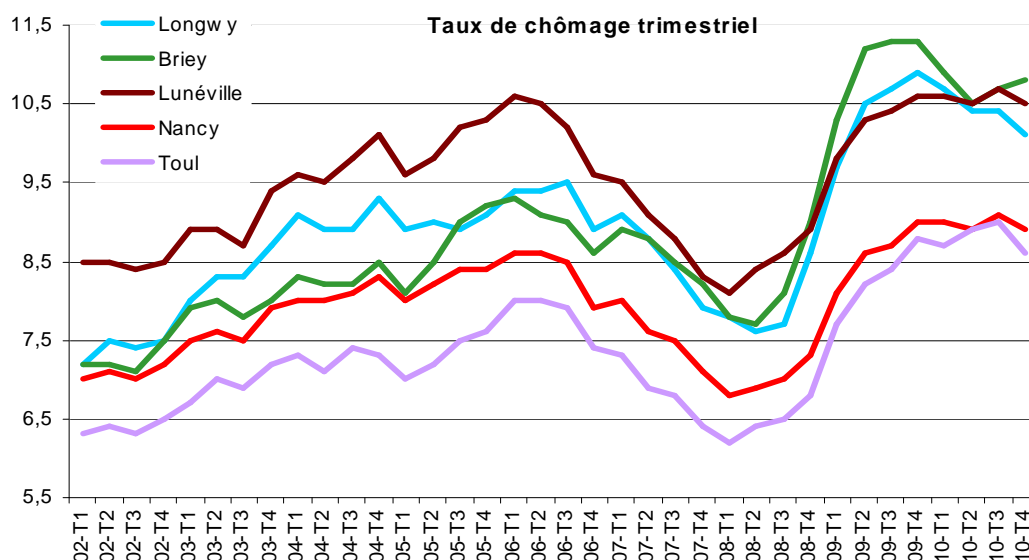
Comme l'indique l'INSEE, « seule parmi les quatre départements lorrains, la Meurthe-et-Moselle réussit tant bien que mal à contenir le recul de l'emploi » entre le 1er trimestre 2008 et le 4ème trimestre 2009.

## Le chômage



### Taux de chômage au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010

Briey	10,8 %
Lunéville	10,5 %
Longwy	10,1 %
Lorraine	9,8 %
Meurthe-et-Moselle	9,4 %
France métropolitain	9,2 %
Nancy	8,9 %
Toul	8,6 %



La situation s'est stabilisée sur le front du chômage depuis la fin de l'année 2009. Les niveaux de chômage sont équivalents au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 à ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2010, pour 4 zones d'emploi sur 5. En effet, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année 2010 ont été des trimestres de consolidation.

Le 4<sup>ème</sup> est plus favorable sauf pour la zone de Briey.

La zone d'emploi de Longwy fait exception à la règle, avec une baisse régulière de son taux de chômage tout au long de l'année 2010.

Il est à noter que les travailleurs handicapés représentaient 6,9% des demandeurs d'emploi en décembre 2009. 21,5% des demandeurs d'emploi en décembre 2009 recherchaient un emploi à temps complet.

Les publics qui ont été le plus touchés par la crise sont :

- les demandeurs d'emploi en fin de mois bénéficiaires de minima sociaux ont augmenté de 42,8% entre décembre 2008 et décembre 2009,
- les demandeurs d'emploi en fin de mois seniors enregistrent une hausse de 28,3% entre décembre 2008 et décembre 2009,
- les demandeurs d'emploi en fin de mois chômeurs de longue durée (supérieure à un an) connaissent une hausse 35,4% entre décembre 2008 et décembre 2009.

La Lorraine fait partie des six régions françaises dont le taux de chômage dépasse la barre symbolique des 10% fin 2009. Toutefois, les bassins d'emploi de Nancy et Toul, concentrant plus de 50% des habitants de Meurthe-et-Moselle, font partie de ceux où le taux de chômage fin 2009 est inférieur à la moyenne régionale. C'est le seul département lorrain dans cette situation.

Toutefois, en décembre 2010, le taux de chômage lorrain repasse sous les 10% à 9,8%, soit 0,6 point de plus qu'en France. En Meurthe-et-Moselle, il s'établit à 9,4%, le taux le plus faible de Lorraine.



## **La situation des allocataires et des bénéficiaires du RSA dans le Département**

L'année 2010 a été marquée par une très forte hausse du nombre de bénéficiaires du RSA socle et socle+activité : + 1 378 bénéficiaires entre décembre 2009 et décembre 2010, soit + 8,8 % en raison de l'impact de la crise économique et sociale.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le département comptait 16 986 bénéficiaires du RSA socle et socle+activité.

NB : les bénéficiaires sont les individus ayant un droit ouvert au RSA et percevant effectivement l'allocation.

Allocataires du RSA socle et socle+activité	31/12/09	31/12/10	Variation
Longwy	1 791	2 028	+ 13,2 %
Briey	1 458	1 519	+ 4,2 %
Terres de Lorraine	1 214	1 330	+ 9,6 %
Val de Lorraine	1 441	1 525	+ 5,8 %
Lunévillois	1 513	1 728	+ 14,2 %
Nancy et couronne	8 191	8 856	+ 8,1 %
Département	15 608	16 986	+ 8,8 %

Plus de 50% des bénéficiaires résident sur l'agglomération nancéienne et sa couronne.

Les territoires de Longwy et du Lunévillois, qui représentent respectivement 12% et 10% du total départemental, ont connu la plus forte hausse sur 1 an. A l'inverse, Briey, fortement frappé par la crise dès 2009, a vu la progression du nombre de bénéficiaires se ralentir en 2010.

Fin 2010, 2 137 personnes percevaient à la fois du RSA socle et du RSA activité : ce sont essentiellement des salariés ou des travailleurs indépendants dont les revenus professionnels sont inférieurs au montant forfaitaire du RSA socle (466,99 euros pour une personne seule au 1<sup>er</sup> janvier 2011). En 2010, leur nombre a explosé : + 46,8 %, en particulier sur les territoires de Briey et du Lunévillois.

Allocataires du RSA socle+activité	31/12/09	31/12/10	Variation
Longwy	124	178	+ 43,5 %
Briey	114	183	+ 60,5 %
Terres de Lorraine	111	167	+ 50,5 %
Val de Lorraine	122	193	+ 58,2 %
Lunévillois	120	198	+ 65,0 %
Nancy et couronne	865	1 218	+ 40,8 %
Département	1 456	2 137	+ 46,8 %

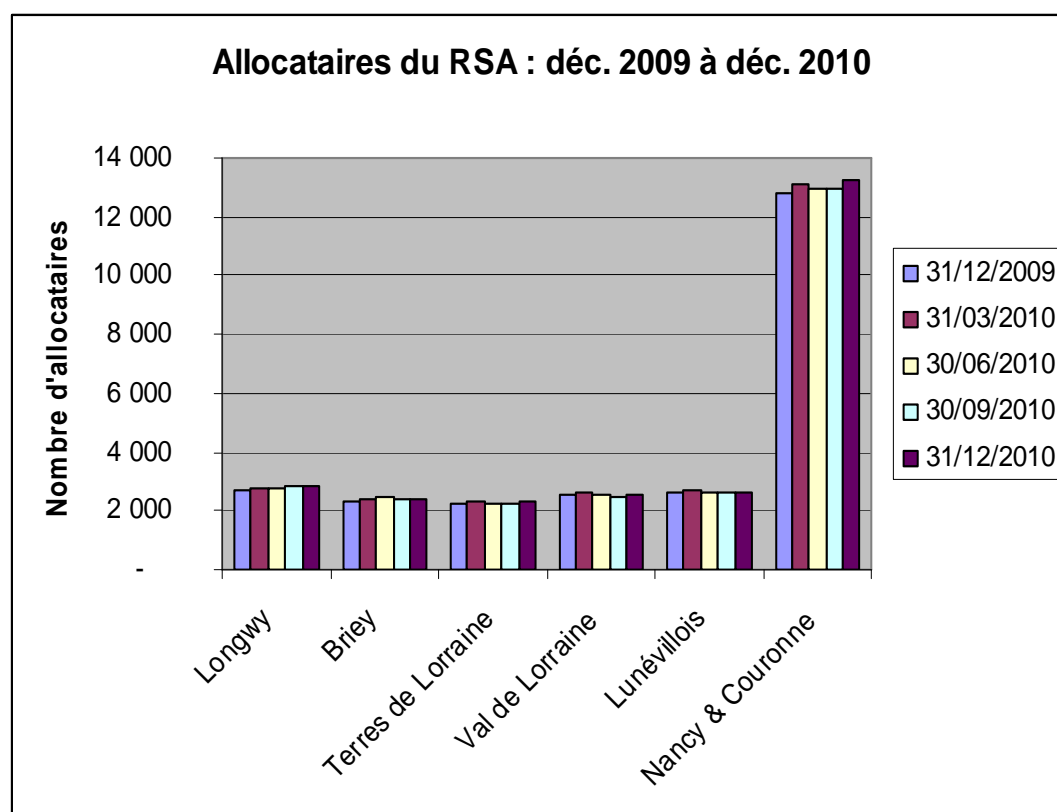
Enfin, du fait de la crise économique qui rend plus difficile le retour à l'emploi, l'ancienneté dans le dispositif s'est dégradée sur l'année 2010 : 26% des allocataires étaient dans le dispositif depuis moins d'une année fin 2010, contre 36% fin 2009

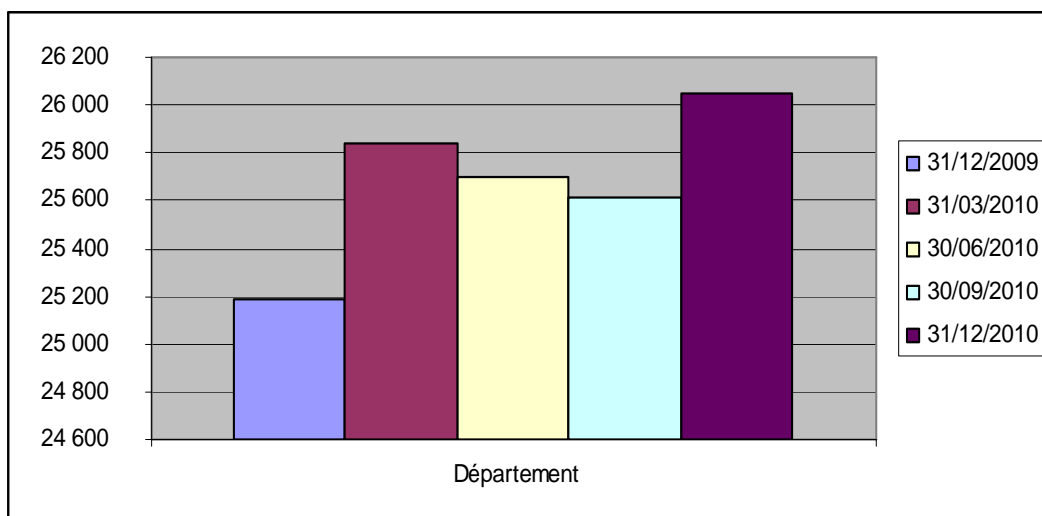
NB : les allocataires sont les individus pour lesquels un droit théorique est ouvert mais qui perçoivent ou non l'allocation.

Allocataires du RSA (socle, socle et activité, activité) : déc. 2009 à déc. 2010

	31/12/2009	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010	31/12/2010
Longwy	2 701	2 767	2 792	2 859	2 875
Briey	2 312	2 386	2 458	2 409	2 428
Terres de Lorraine	2 233	2 292	2 281	2 259	2 314
Val de Lorraine	2 543	2 593	2 536	2 508	2 567
Lunévillois	2 619	2 693	2 648	2 592	2 643
Nancy & Couronne	12 780	13 109	12 986	12 988	13 222

	31/12/2009	31/03/2010	30/06/2010	30/09/2010	31/12/2010
Département	25 188	25 840	25 701	25 615	26 049

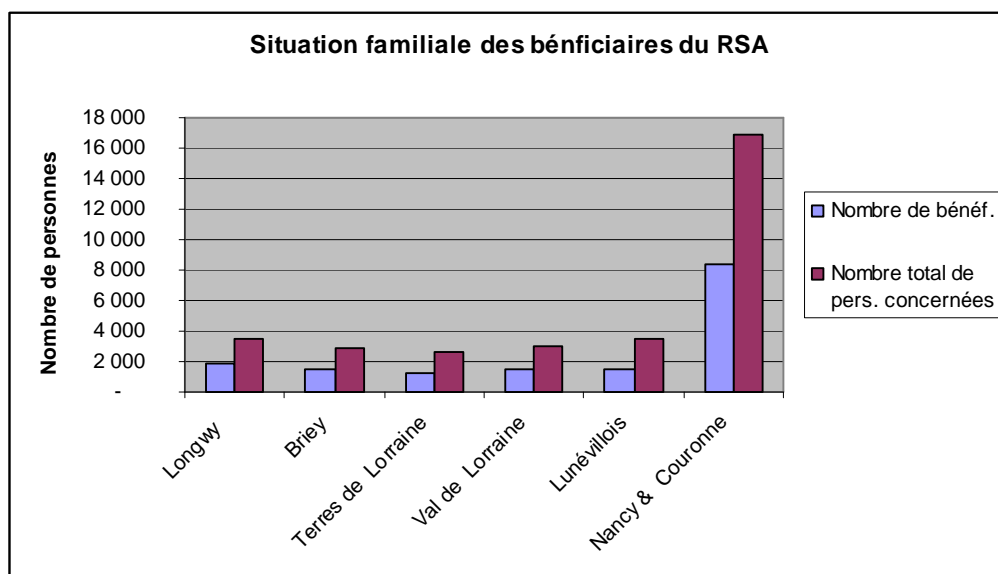




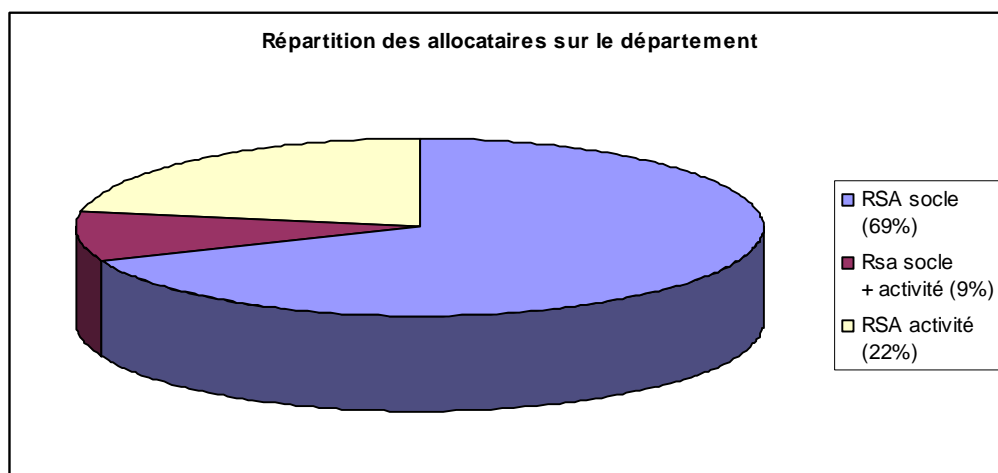
### Bénéficiaires du RSA socle et socle + activité (payés) - Situation familiale

	Longwy	Briey	Terres de Lorraine	Val de Lorraine	Lunévillois	Nancy & Couronne
Nombre total de pers. concernées	3 549	2 934	2 653	2 946	3 527	16 842

Nombre total de personnes concernées = bénéficiaires + conjoint + enfants



## Répartition des allocataires du RSA : socle, socle + activité, activité

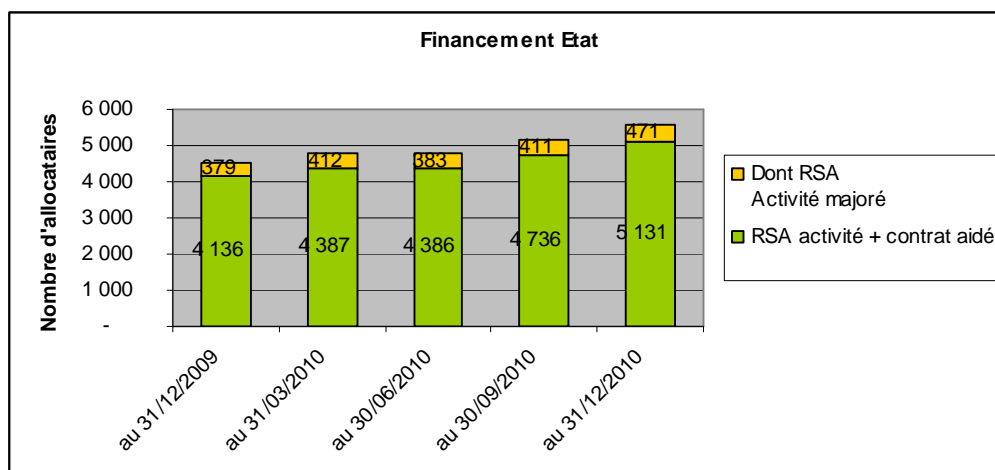


## Financements

Sur fonds départementaux :

	RSA socle global	Dont socle majoré
au 31/12/2009	14 152	1 874
au 31/03/2010	13 651	1 730
au 30/06/2010	13 695	1 652
au 30/09/2010	14 063	1 778
au 31/12/2010	14 869	1 909

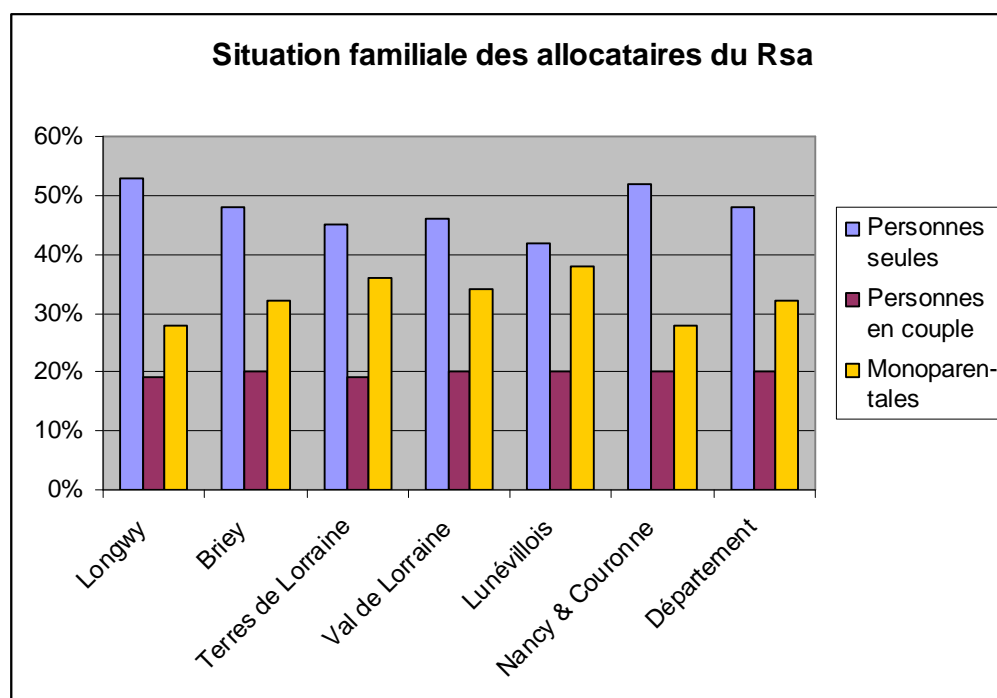
Sur fonds Etat :



## RSA Jeunes - à compter du 1er septembre 2010

	Socle	Socle + activité	Activité
au 30/09/2010	2	0	23
au 31/12/2010	9	6	63

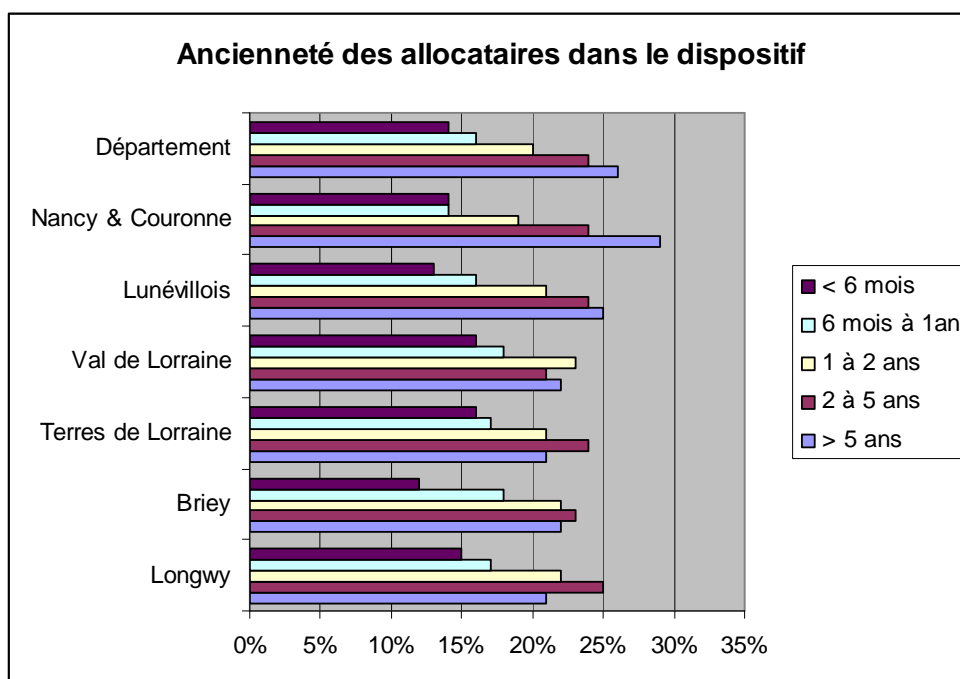
## Situation familiale des allocataires du RSA - Moyenne annuelle



## Ancienneté des allocataires dans le dispositif

Par territoire : (moyenne annuelle)

	> 5 ans	2 à 5 ans	1 à 2 ans	6 mois à 1 an	< 6 mois
Longwy	21%	25%	22%	17%	15%
Briey	22%	23%	22%	18%	12%
Terres de Lorraine	21%	24%	21%	17%	16%
Val de Lorraine	22%	21%	23%	18%	16%
Lunévillois	25%	24%	21%	16%	13%
Nancy & Couronne	29%	24%	19%	14%	14%
<b>Département</b>	<b>26%</b>	<b>24%</b>	<b>20%</b>	<b>16%</b>	<b>14%</b>

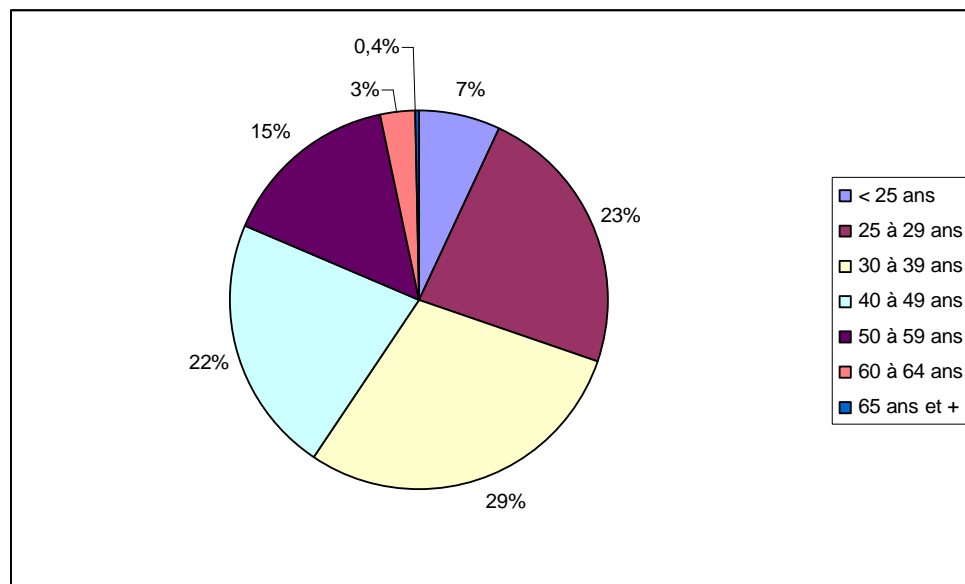


Evolution annuelle : (moyenne départementale)

	au 31/12/2009	au 31/03/2010	au 30/06/2010	au 30/09/2010	au 31/12/2010
< 6 mois	18%	14%	12%	14%	14%
6 mois à 1 an	18%	21%	15%	12%	12%
1 à 2 ans	15%	17%	25%	22%	22%
2 à 5 ans	23%	23%	23%	25%	25%
> 5 ans	25%	25%	26%	26%	26%

### Age des allocataires

	Taux annuel
< 25 ans	7%
25 à 29 ans	23%
30 à 39 ans	29%
40 à 49 ans	22%
50 à 59 ans	15%
60 à 64 ans	3%
65 ans et +	0,4%



En Meurthe-et-Moselle, la proportion d'allocataires du RMI puis du RSA socle dans la population des 20-64 ans est structurellement élevée.

La pauvreté laborieuse n'est pas significativement élevée dans le département, ce qui peut expliquer le faible nombre d'allocataires du RSA activité. En revanche, l'intensité de la pauvreté est très élevée et celle-ci est fortement polarisée. Le taux de pauvreté des chômeurs est élevé dans la région et en Meurthe-et-Moselle en particulier ; elle s'explique notamment par la prégnance du chômage de longue durée.

### **Les allocataires du RSA suivis par Pôle emploi (données Pôle emploi)**

En Meurthe-et-Moselle, 6 666 demandeurs d'emploi de catégorie A, et 8 090 demandeurs en catégorie A, B et C, avaient un droit payable au RSA en mars 2011. Ils représentent respectivement 21,6% et 18,4% de la demande d'emploi en fin de mois, c'est-à-dire approximativement 1 point de plus que la moyenne régionale (20,4% et 17,3%) et 3 points de plus que la moyenne métropolitaine (18,4% et 15,4%).

Au niveau national, plus d'un quart des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA ont un niveau de formation inférieur au CAP/BEP (+ 8,3 points par rapport à l'ensemble des demandeurs d'emploi).

NB :

Catégorie A = demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie ABC = demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

## **Quelles sont les grandes tendances observées sur l'emploi et les opportunités d'insertion ?**

La Meurthe-et-Moselle a mieux résisté à la crise que d'autres départements comparables en préservant mieux l'emploi salarié mais la crise a toutefois réduit les chances de retour sur le marché du travail des personnes qui en étaient exclues en 2009, avec pour triple conséquence :

- une moindre proportion de salariés basculant sous le seuil d'éligibilité au RSA activité que dans d'autres départements, leurs revenus familiaux étant globalement moins dégradés par la crise,
- un nombre limité de passages du RSA socle au RSA activité, la crise diminuant les opportunités de retour à l'emploi,
- un accroissement important et en phase avec les autres départements, du nombre d'allocataires du RSA socle du fait de la crise, dans un département où leur poids dans la population globale est historiquement élevé.

Les effets de la crise socioéconomique s'amplifient, touchant à la fois des salariés précaires de plus en plus nombreux, des travailleurs indépendants fragilisés, en particulier dans le secteur agricole, et les meurthe-et-mosellans les plus démunis.

Le travail temporaire a été le premier secteur à redémarrer en 2010 et a généré la plus grande part des créations d'emplois mais c'est aussi le secteur qui a le plus été impacté par la crise, dès l'été 2008. La très grande majorité des intérimaires sont des ouvriers.

Le développement du secteur tertiaire explique une grande partie de l'essor des emplois à temps partiel : toutefois, s'il est subi, le temps partiel contribue à la précarisation de l'emploi.

La pauvreté laborieuse cible en particulier trois publics : les jeunes en phase d'insertion sur le marché du travail, les pères de familles nombreuses avec un seul revenu, les familles monoparentales.



## **Zoom sur les six territoires de Meurthe-et-Moselle**

### **Zoom sur le territoire de Longwy**

Suite à la crise de l'industrie dans la région, le territoire de Longwy a connu une perte de population prononcée pendant plusieurs années (baisse de 29% entre 1968 et 2009). L'arrêt de l'exploitation des mines de fer et la réduction des effectifs de la sidérurgie l'ont plongé dans une crise importante. Mais, il a récemment renoué avec son attractivité, enregistrant de nouveau une croissance de sa population. Le solde migratoire est positif depuis 1999, les communes les moins peuplées bénéficiant au premier chef de cette attractivité résidentielle alors que les communes les plus peuplées (Longwy, Mont-Saint-Martin...) perdent encore des habitants en raison notamment d'un déficit d'image urbaine. Le regain démographique tant naturel que migratoire, enregistré par le territoire ne saurait toutefois masquer un vieillissement certain de sa population (les plus de 65 ans représentaient 21,2% de la population en 2007). Le solde naturel est en outre contrasté selon les EPCI. Alors que l'Agglomération de Longwy enregistre un fort excédent naturel sur la période (+ 1423), les Pays de Longuyon et du Haut-Val d'Alzette présentent un déficit naturel et un vieillissement marqué de leur population, avec davantage de personnes âgées que de jeunes en 2007.

L'attractivité retrouvée du territoire est très fortement liée aux perspectives d'emploi à l'étranger. Les salaires plus élevés et les opportunités d'embauches intéressantes, essentiellement dans le tertiaire, qu'offrent la Belgique et, surtout, le Luxembourg, attirent à Longwy de nouvelles populations actives. En 2007, 41% des actifs occupés résidant sur ce territoire travaillaient à l'étranger. Cette proportion dépasse 60% des actifs occupés dans certaines collectivités telles que la Communauté de Communes du Pays Haut-Val d'Alzette. L'emploi transfrontalier vient partiellement compenser la perte d'emplois industriels d'autant plus qu'il s'accompagne d'un essor de l'économie résidentielle et domestique. Même si l'industrie est encore présente sur le territoire (27% des emplois en 2007), c'est la forte demande de services (garde d'enfants, accueil de personnes âgées, commerces et loisirs...) qui génère le plus de créations d'emplois. C'est d'ailleurs dans le domaine des services à la personne que Pôle Emploi recense le plus grand nombre de projets de recrutement en 2011. Cet appel de main d'œuvre inscrit donc le territoire dans la dépendance à l'égard du Luxembourg. C'est pourquoi l'attractivité du territoire et la réorganisation du paysage urbain (infrastructures, habitat, mobilité) constituent des priorités stratégiques centrales pour le territoire.

Du fait de ces flux transfrontaliers, on assiste à une certaine dualisation de la population, comme le montrent les écarts de revenus, plus importants sur ce territoire que sur le reste du département (rapport inter-décile de 5,6 contre 5 en moyenne sur le département). A côté des actifs transfrontaliers, les habitants qui travaillent sur le territoire, dans les emplois industriels ou les métiers, précaires et peu qualifiés, du commerce, des loisirs et de l'aide à la personne, demeurent dans une situation difficile.

La population de Longwy compte peu de cadres, elle est moins diplômée que celle du reste du département : en 2007 25,7% de la population était sans diplôme (contre 19% en moyenne départementale), et les bas salaires y sont très fréquents (29%), une situation liée notamment à la fréquence du temps partiel (24% des emplois contre 19,2% en moyenne en Lorraine). Le taux de chômage de la zone d'emploi de Longwy était de 10,1% au dernier trimestre 2010, un taux supérieur à la moyenne départementale (9,4%) bien qu'en diminution (-0,8 points en un an, baisse la plus prononcée du département).

Cette situation difficile sur le marché du travail local se traduit dans les revenus : en 2008, 25% des ménages avaient déclaré un revenu inférieur à 11 236 Euros par unité de consommation (contre 12 118 Euros par U.C. en moyenne départementale). Les EPCI de Longwy, du Pays-Haut-Val d'Alzette et de Longuyon connaissent de forts taux de bas revenus. Elle est également visible au travers des minima sociaux. En effet, le territoire de Longwy est le deuxième territoire en nombre d'allocataires du rSa sur le département. Il comptait, en décembre 2010, 2875 allocataires, soit 6,4% de plus qu'un an plus tôt. Il présentait un taux de 70 allocataires du rSa pour 1000 personnes âgées de 25 à 59 ans, le troisième plus fort taux de Meurthe-et-Moselle. Ce taux était particulièrement élevé dans la CC du Pays-Haut Val d'Alzette (81 allocataires du rSa pour 1 000 personnes), la CC de l'Agglomération de Longwy (77) et la CC du Pays de Longuyon (69), très loin devant la CC des Deux Rivières (seulement 25 pour 1 000).

Les bénéficiaires du RSA sur le territoire de Longwy semblaient en moyenne en difficulté plus grande que dans le reste du département : 64% d'entre eux touchaient le RSA Socle (contre 57% en moyenne sur le département), dont 192 (6,78%) du RSA Socle Majoré. 70% des bénéficiaires étaient soumis aux droits et devoirs contre 65% en moyenne sur le département. Parmi ces allocataires, 54% vivaient seuls, 19% étaient en couple et 26% étaient des familles monoparentales. 27% étaient dans le dispositif depuis moins d'un an et 21% depuis plus de 5 ans. Ce taux élevé d'allocataires du RSA est à mettre en regard du faible nombre de structures de l'IAE (trois chantiers d'insertion et une association intermédiaire représentant 20 contrats aidés RSA seulement) qui rend leur insertion difficile.

## Zoom sur le territoire de Briey

Après avoir perdu plus d'un quart de sa population entre 1962 et 1999 suite au déclin de son activité industrielle, le sud du Pays Haut constitue de nouveau un territoire dynamique sur le plan démographique (+ 2500 habitants soit +4% entre 1999 et 2007), une tendance qui devrait se poursuivre dans les prochaines années (l'INSEE prévoit une croissance de +3,5% de la population d'ici 2030). Proche de Metz et du Luxembourg, le territoire de Briey est attractif pour les populations extérieures. La croissance de la population est concentrée sur les secteurs de Briey, Homécourt/ Joeuf, Jarny et le pays Audunois. Ce solde migratoire en hausse permet de compenser un solde naturel qui reste très faible même s'il est redevenu positif (+0,1% entre 1999 et 2007). Toutefois, il n'empêche pas un vieillissement marqué de la population : le territoire de Briey comptabilise la plus forte part de personnes âgées de 75 ans ou plus en 2007 dans le département.

Le territoire conserve un caractère industriel : il compte 4500 emplois dans ce secteur (soit 28% des emplois). Il est particulièrement spécialisé dans le secteur automobile puisqu'il accueille la SOVAB, premier employeur privé du département, et ses sous-traitants. Les activités tertiaires représentent cependant plus de la moitié des emplois, notamment grâce au secteur public (lycées, hôpital Maillot, sous-préfecture, tribunal). Au regard de la grave crise sidérurgique et minière qu'il a traversé, le territoire de Briey se trouve aujourd'hui dans une situation plutôt favorable, avec une dynamique de création d'emplois positive.

Un référent de ménage sur quatre en 2007 est ouvrier. En revanche, la population compte peu de cadres (5% des ménages en 2007, soit le taux le plus faible du département même s'il est en progression) ; ceux-ci travaillent pour la plupart dans l'agglomération nancéienne (76% des postes de ce type). Par ailleurs, elle est composée de nombreux ménages ouvriers, notamment dans les CC du Bassin de Landres et du Pays de l'Orne. Elle constitue la population la moins diplômée du département, avec 5% de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus titulaires d'un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur en 2007.

Parmi les 30 000 actifs occupés qui résident dans le territoire, seuls 46% trouvent à s'y employer. Le marché du travail est très ouvert vers l'extérieur : 8000 actifs (soit plus d'un actif occupé sur quatre) vont travailler chaque jour en Moselle. Le territoire de Briey constitue donc aujourd'hui un espace essentiellement périurbain, dans l'emprise de l'aire urbaine de Metz à laquelle il est d'ailleurs intégré depuis 1999. Le Luxembourg attire également 3700 travailleurs, soit 12,4% des actifs, essentiellement issus de l'Audunois, quatre fois plus qu'il y a quinze ans. Ces migrations domicile-travail vers les pôles urbains de la Moselle et vers le Luxembourg sont en augmentation constante depuis plusieurs années.

De ce fait, le territoire est marqué par une grande hétérogénéité entre communes. La façade Est, et particulièrement les communes au Sud de Briey, proches de Metz et de la Moselle (sillon Lorrain), font preuve d'un fort dynamisme (revenus, indice de jeunesse et taux de diplômés élevés). D'autres territoires (communauté de communes du Pays de l'Orne, communes d'Homécourt, Joeuf et Auboué...) se trouvent dans une situation moins favorable. Cette façade Ouest, notamment les anciennes communes minières dans lesquelles la constructibilité est limitée par l'affaissement des sols, reste à l'écart de la croissance démographique et présente un profil vieillissant, avec un grand nombre de personnes isolées touchées par la pauvreté. Ces territoires concentrent les situations de pauvreté (la communauté de communes de Pays de l'Orne concentrait fin 2008 40% des bénéficiaires du RMI pour 20% de la population du territoire). Le rétablissement d'une plus grande homogénéité de développement entre communes constitue une priorité du territoire.

Le territoire de Briey est caractérisé par une précarité importante et constitue un des territoires prioritaires pour la politique d'insertion départementale. Il a été particulièrement impacté par la crise économique ces dernières années. Au dernier trimestre 2010, le taux de chômage de la zone d'emploi de Briey est de 10,8%, le taux le plus élevé du département.

Le nombre de demandeurs d'emplois a augmenté de 7,1% entre décembre 2009 et décembre 2010 (cette hausse est la troisième plus forte du département); la proportion de chômeurs de très longue durée est passée, sur la même période, de 9,9% à 15,6% du total des demandeurs d'emploi. La crise a plus durement frappé les EPCI du Pays de Briey (+63% entre décembre 2007 et décembre 2010) et du Bassin de Landres (+62%) que les autres intercommunalités du territoire de Briey dont les taux d'évolution du nombre de DEFM durant cette période se situent malgré tout au delà de +40%.

Les demandeurs d'emploi du territoire de Briey sont moins diplômés que dans l'ensemble du département (5,2% des DEFM au 31 décembre 2010 ont un diplôme équivalent à BAC+3 ou supérieur contre 10% en Meurthe-et-Moselle) et sont au chômage depuis plus longtemps en moyenne.

Le territoire connaît un revenu médian de 14 840 Euros, par unité de consommation, inférieur de 1200 Euros à la moyenne départementale. Les secteurs ouvriers du territoire de Briey (Pays de l'Orne, Bassin de Landres) présentent les revenus par foyer fiscal les plus faibles du département en 2008. Mais du fait d'une dispersion de revenus moins importante, le territoire compte moins de ménages à bas revenus. Le taux de pauvreté, 14,2% en 2006, est ainsi inférieur à la moyenne départementale même s'il dépasse 25% dans plusieurs communes du territoire (Joudreville, Piennes). Les mesures d'aide sociale à l'enfance ont concerné en 2009, 9,6% des enfants du territoire, le taux le plus élevé du département.

Au 31 décembre 2010, 6,8% de la population de 25 à 60 ans est bénéficiaire du RSA (soit 2 428 allocataires). Ce chiffre était en nette augmentation par rapport à l'année précédente (+ 6,31%). 55% des bénéficiaires touchaient le RSA Socle (soit 1336 personnes), et 23% d'entre eux étaient dans le dispositif depuis plus de 5 ans, des proportions inférieures à la moyenne départementale. Quatre ateliers et chantiers d'insertion ainsi qu'une association intermédiaire interviennent sur le territoire. Les clauses d'insertion sur le territoire ont généré 22 500 heures de chantier en 2009-2010. Le territoire s'est illustré avec une volonté des partenaires de développer l'IAE par la mise en réseau des structures et la création d'une vitrine de l'insertion.

L'importance de la population âgée et l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA (pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans, on compte 224 bénéficiaires de l'APA sur le territoire au 31 décembre 2009), conjugué à un faible taux d'équipement en structures d'hébergement, pose question. Certaines communes, dans les EPCI du Mad à l'Yron, du Jarnisy (territoire de Briey), sont situées à plus de 10 kilomètres d'un généraliste ce qui pose un problème d'accès aux soins pour ces populations. Ces difficultés pourraient s'accroître dans les prochaines années, puisque les personnes âgées de plus de 75 ans devraient représenter près de 12% de la population dans 20 ans.

### **Zoom sur le territoire de Val de Lorraine**

Le Val de Lorraine compte en 2008, et selon l'INSEE, une population de 95 157 habitants, regroupée dans une armature urbaine qui s'étend des portes de Nancy au Sud jusqu'à Pont-à-Mousson au Nord. L'évolution démographique est en retrait par rapport à celle observée en Meurthe et Moselle, sur la période 1999/2009 son taux est de 0.60 pour le Val de Lorraine contre 2.25 pour le département. Avec un solde naturel positif, mais avec un solde migratoire négatif, la population stagne depuis plusieurs années.

Cette baisse démographique est surtout sensible dans les principales communes de la vallée de la Moselle : les communes de plus de 3500 habitants ont toutes perdues des habitants (Pont-à-Mousson, Champigneulle, Pompey, Frouard...), par contre les communes de petites tailles voient leur population augmenter. Les villages situés aux franges du territoire sont ceux qui se sont le plus développés au cours de la dernière décennie. De jeunes couples, souvent jeunes cadres travaillant à Metz et à Nancy, sont venus s'y installer. Après l'agglomération de Nancy, le Val de Lorraine est le second territoire en termes de diplômés supérieur à Bac +2.

Au niveau économique et à la suite des crises de la sidérurgie, le territoire a réussi sa reconversion industrielle. Il se caractérise aujourd'hui par l'importance et la variété de son tissu industriel : le secteur emploi environ 7500 salariés, il est en proportion le plus important du département (près de 30% de salariés contre environ 15% en Meurthe et Moselle.).

La vallée de la Moselle est le cœur industriel du territoire. Les fonderies Saint Gobain restent emblématiques du territoire du fait de leur présence ancienne et leur renommée mondiale. De nombreuses entreprises ont été séduites par la position géographique, idéalement située entre Metz et Nancy : le parc Eiffel Energie de Pompey en est l'exemple parfait.

Le territoire dispose de plusieurs atouts propices à son développement :

- foncier à vocation économique disponible
- nombreuses voies de communication, routes, rail, port fluvial, proximité de l'aéroport régional et bien sur la future gare d'interconnexion TGV.

La situation géographique du Val de Lorraine (entre Nancy et Metz), la future gare régionale TGV d'interconnexion (TGV-TER), font de ce territoire l'espace intermédiaire reliant Nancy à Metz nécessaire pour accompagner une dynamique de métropolisation entre ses deux agglomérations.

Ces points forts doivent conduire le territoire à retrouver une plus grande attractivité.

Bien que le revenu net moyen par foyer fiscal en 2008, se situe au delà de la moyenne départementale, à l'instar des autres territoires du département, le Val de Lorraine est impacté par une pauvreté croissante. Parmi la population de 25 à 59 ans, 5,7% sont allocataires du RSA, ce qui reste cependant inférieur à la moyenne départementale (7,7%). Avec un revenu médian de 16 570 et un rapport inter-décile de 4, ce territoire est à l'échelle départementale celui où les inégalités de revenus sont les moins criantes (le rapport inter déciles de Meurthe et Moselle est de 5,5).

Les perspectives de développement plutôt intéressantes du Val de Lorraine, ne doivent écarter personnes et profiter également aux allocataires RSA, en favorisant le retour à l'emploi, le maintien de liens sociaux, et leurs participations à une vie citoyenne.

### **Zoom sur le territoire Terres de Lorraine**

Le territoire Terres de Lorraine est le plus dynamique du département sur le plan démographique. Il a vu sa population croître de 5,6% entre 1999 et 2007 (contre 1,8% pour le département en moyenne sur la même période). Les EPCI des Côtes en Haye (+2,2% par an en moyenne), de Hazelle (+1,7%) et du Mirabée (+1,5%) enregistrent les plus fortes variations démographiques du département sur la période.

Terres de Lorraine est constitué de deux bassins de vie, le Toulois et le Sud Nancéen. Grâce à un cadre de vie de qualité, à sa bonne desserte et à son abondant foncier disponible, il profite nettement de l'influence de l'agglomération nancéienne qui exerce une attraction forte sur une grande partie sud et est du territoire. 40% des actifs de ces secteurs y travaillent.

Il enregistre de ce fait un solde migratoire particulièrement élevé et accueille une population plus jeune et plus active que les autres territoires. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les EPCI périurbains du territoire tels que le Massif de Haye, les Côtes en Haye, Hazelle et le Saintois, qui connaissent en 2007 les indices de jeunesse et les taux de variation démographique les plus élevés du département, présentent un développement résidentiel important (constructions neuves nombreuses...) et attirent des classes moyennes et supérieures. Ce dynamisme ne doit toutefois pas masquer les difficultés qu'enregistrent la vallée de la Moselle et le Toulais (en déficit migratoire entre 1999 et 2007) et les secteurs les plus ruraux aux limites départementales, encore très en marge du développement.

Le territoire connaît un certain dynamisme sur le plan économique. Entre 1999 et 2006 l'emploi a connu une croissance de près de 10%. L'emploi industriel cependant décroît : il a enregistré un déclin de -14% entre 1999 et 2006, une tendance aggravée par la fermeture récente de l'usine Kléber. Mais cette crise de l'industrie se fait au profit de l'emploi tertiaire qui connaît une croissance de plus de 15% et emploie, en 2006, 72% des actifs occupés. L'empreinte du secteur public est structurellement forte dans ce territoire où des services publics importants sont implantés (trois sites militaires, deux centres pénitentiaires, hôpitaux...), en particulier dans le Toulais. Les mutations de certains de ces services publics (fermeture d'un hôpital et reconversion de la base militaire de Rosières) pèsent sur l'emploi mais cette tendance est compensée par la croissance particulièrement notable dans le domaine des services aux particuliers (+ 18%), et la priorité stratégique accordée au tourisme comme nouvel axe de développement du territoire. La construction est toutefois le secteur qui connaît la croissance la plus forte (+27%). Terres de Lorraine accueille également de nombreux ménages cadres qui travaillent dans l'agglomération nancéienne.

La proportion de ménages dont le référent est cadre est en nette progression entre 1999 et 2007 (7,2% à 8,8% des ménages), au détriment des ménages moins qualifiés (les ouvriers passent sur la même période de 23% à 21% des ménages). Le territoire est marqué par une importante population diplômée. La concentration de diplômés de niveau supérieur à Bac+2 est ainsi une des plus fortes du département (7,3% des 15 ans et plus) en particulier dans les communes périurbaines de l'agglomération nancéienne. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Toul demeure le plus faible de Meurthe et Moselle (8,8% au 4e trimestre 2009), Les demandeurs d'emploi sont concentrés sur les EPCI du Toulais et de Moselle et Madon (62% des DEFM du territoire). Après avoir subi durement la crise économique, en particulier dans les EPCI du Nord-Est, Terres de Lorraine a vu son nombre de demandeurs d'emplois augmenter de 6% entre le 30 juin 2009 et 30 juin 2010 (contre 7% en Meurthe-et-Moselle). Cette hausse touche particulièrement les chômeurs de longue durée : sur la même période, Terres de Lorraine a enregistré une augmentation de 39% du nombre de chômeurs de longue durée (+ 8% en Meurthe-et-Moselle).

La pauvreté et la précarité semblent moins importantes que dans le reste du département. Avec 22 299€ de revenu net moyen par foyer fiscal en 2008, le territoire se situe au delà de la moyenne départementale (21 944€).

Il présente toutefois de grandes disparités en termes de revenus entre les intercommunalités les plus rurales et celles qui sont les plus proches de l'agglomération nancéenne (EPCI du Massif de Haye, du Saintois au Vermois et de Hazelle, qui connaissent en 2008 des revenus annuels moyens par foyer fiscal parmi les plus importants du département).

Pour 11,5% des allocataires CAF du territoire, les allocations familiales représentent plus de 75% des revenus. Ce taux de dépendance est très inférieur à la moyenne départementale (15%). Le territoire présente un taux de 50 allocataires du RSA pour 1000 personnes C'est le plus faible taux de Meurthe-et-Moselle. Terres de Lorraine compte en outre proportionnellement moins de bénéficiaires du RSA Socle (72% des bénéficiaires) qu'en Meurthe et Moselle (77%) et plus de bénéficiaires du RSA Activité (28%).

Ce constat doit néanmoins être nuancé pour l'aire urbaine de Toul, où le revenu net déclaré par unité de consommation est inférieur de 2000 Euros à la moyenne départementale (25% des ménages déclarent un revenu inférieur à 10 692 Euros par UC en 2008) du fait notamment de la présence d'une ZUS à la Croix-de-Metz. Toul compte 120 bénéficiaires du RSA pour 1000 personnes âgées de 25 à 59 ans au 31 décembre 2010 et 23% de sa population vit sous le seuil de pauvreté. Les communes rurales aux marges du territoire connaissent également une pauvreté plus importante, renforcée par un accès difficile aux services et aux transports.

Le territoire Terre de Lorraines compte quinze structures de l'insertion par l'activité économique (six ateliers et chantiers d'insertion, deux entreprises d'insertion, deux entreprises de travail temporaire d'insertion et cinq associations intermédiaires) ainsi qu'une Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF), associée au conseil général dans la création d'un guichet territorial clauses d'insertion et dans l'animation du comité territorial technique insertion (C2TI). Au 31 décembre 2010, le guichet a accompagné 29 marchés et 24 entreprises ; 38 candidats ont bénéficié d'un contrat de travail (CDD, intérim) pour 13 370 heures de travail réalisées.



## Zoom sur le territoire du Lunévillois

Le Lunévillois compte une population estimée à 78 000 habitants en 2009, dont près du tiers vivant dans l'agglomération de Lunéville, pôle majeur du territoire. La plupart des communes de la partie ouest du territoire voient leur population augmenter, profitant des effets d'entraînement de l'agglomération nancéienne. En effet, les actifs des cantons de Bayon, Gerbéviller et Lunéville Nord sont entre 25 à 45% à partir travailler chaque jour à Nancy. A contrario, les cantons de l'est du territoire comme Badonviller, Blâmont ou Cirey-sur-Vezouze, plus ruraux, souffrent de vieillissement sous l'effet notamment d'un solde naturel négatif depuis plus de 40 ans.

Le Lunévillois occupe une position stratégique favorable avec la proximité de l'agglomération nancéienne mais également une ouverture sur les Vosges, la Moselle et l'Alsace. Toutefois, les mutations économiques restent inégales sur le territoire : l'ouest bénéficie de l'attractivité du pôle urbain tandis que l'est lunévillois connaît des difficultés d'enclavement et de dévitalisation. De nombreuses entreprises ont vu le jour depuis les années 2000, créant par là de l'emploi, signe d'un dynamisme du territoire. Celui-ci est renforcé par la modernisation des infrastructures et l'arrivée du TGV en 2007. Le territoire dispose également de nombreuses richesses naturelles liées à son agriculture, ses ressources forestières et ses espaces naturels sensibles. Le patrimoine industriel, même s'il s'est effrité au cours des années, reste une véritable richesse avec notamment le développement d'industries modernes et performantes (métrologie, électronique, mécanique de précision...).

Le territoire est marqué par un faible niveau de qualification de la population (avec 43,3% de personnes de plus de 15 ans sans diplôme), en décalage avec les besoins des entreprises sur le territoire, ainsi que par des revenus faibles et un chômage élevé. Les ménages du Lunévillois déclarent en effet des revenus inférieurs de 1 100 euros à la médiane départementale (le revenu médian du territoire est de 23 821 Euros par unité de consommation pour un revenu médian départemental de 24 522 en 2006). Quant au chômage, il se situe au 2<sup>ème</sup> rang du taux le plus élevé du département (10.5 % au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 quand il est de 9.4 % sur l'ensemble du département). Les cantons de Badonviller, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze ont à faire face à de nombreuses difficultés : fort chômage, faible taux d'emploi et taux d'activité, revenus parmi les plus bas du département (30% des habitants de moins de 65 ans de ces trois cantons vivent sous le seuil de pauvreté), déficit de médecins généralistes, taux élevés de bénéficiaires du RSA (7,3 % d'allocataires parmi la population des 25-59 ans, soit le taux le plus élevé après Nancy). Autant d'éléments révélateurs qui justifient leur classement par la Préfecture de Meurthe-et-Moselle parmi les sept «cantons prioritaires» du département. On note parallèlement la persistance d'une pauvreté urbaine sur le territoire, notamment dans le centre-ville de Lunéville (ZUS Niederbronn-Zola...). En 2006, 4 500 Lunévillois, soit 27% des habitants de moins de 65 ans, vivent sous le seuil de pauvreté.

Au 31/12/2010, le territoire du Lunévillois comptait 2643 allocataires du RSA socle, socle+activité ou activité, soit une évolution de + 0.9 % entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010 (+ 3.4 % sur le département). Sur la dernière année, si on constate une augmentation globale moindre sur notre territoire, on note toutefois des évolutions contrastées en fonction du type de RSA. En effet, l'évolution du nombre de personnes pour lesquelles le RSA est un complément de revenu (RSA activité) est moins importante (+ 16 % sur le Lunévillois contre + 24 % au niveau départemental) reflétant ainsi la situation économique fragile du territoire. La reprise d'activité est donc plus difficile et se traduit en majorité par des activités très partielles ou peu rémunératrices donnant lieu à versement de RSA socle + activité (+ 65 % sur le territoire et + 47 % sur le département). En corollaire, le nombre d'allocataires du RSA socle a augmenté de 10% sur les 12 derniers mois (contre 5 % au niveau départemental).

Parmi les allocataires du RSA socle et socle activité, le territoire se caractérise par une forte proportion de familles monoparentales (36 % des allocataires du RSA socle et socle + activité contre seulement 29 % sur le département) Les jeunes de moins de 25 ans sont également surreprésentés sur le Lunévillois (9.5 % des allocataires, en augmentation de + 8% sur un an) contre 6.7 % sur le département (- 2 % sur un an)

Le territoire compte 8 structures de l'insertion par l'activité économique (4 ateliers et chantiers d'insertion pour un total de 101 postes, 2 associations intermédiaires, une entreprise d'insertion et une entreprise de travail temporaire d'insertion) et bénéficie de l'intervention d'un PLIE sur 3 communautés de communes.

### **Zoom sur le territoire Nancy Couronne**

Le territoire de Nancy Couronne constitue le principal bassin d'emploi et de vie du département. Il compte une population de 297 000 habitants en 2007, dont plus du tiers dans la ville de Nancy. Il concentre 58% des emplois de Meurthe-et-Moselle, pour 41% de la population. En effet, un emploi sur trois est occupé par une personne qui ne réside pas sur le territoire. 29% des actifs du Lunévillois, 32% de ceux du Val de Lorraine et 41% de ceux du Sud-ouest du département viennent travailler chaque jour sur le territoire de Nancy Couronne. Cette attractivité s'explique à la fois par le manque d'emplois dans les territoires ruraux et par un mouvement de périurbanisation marqué.

De ce fait, le dynamisme démographique est contrasté selon les EPCI du territoire. La Communauté Urbaine du Grand Nancy connaît un déficit migratoire important (- 10 365 personnes sur la période 1999-2007) au profit des communes périphériques et de deuxième couronne, qui voient arriver des ménages jeunes aux revenus élevés (telles que la CC du Grand Couronné qui voit ses effectifs de population grimper en flèche). Ce phénomène est partiellement compensé sur le Grand Nancy par un excédent naturel marqué (+10 450 entre 1999 et 2008) en raison d'un nombre élevé de jeunes ménages avec enfants.

Le territoire de Nancy Couronne est l'un des plus jeunes territoires du département (indice de jeunesse de 1,23 en 2007 contre 1,19 pour la Meurthe-et-Moselle), tout particulièrement le Grand Nancy, qui accueille une population étudiante importante, et la CC du Grand Couronné, dont 28% des habitants ont moins de 20 ans.

Le pôle d'emploi nancéen est très dynamique, il concentre des entreprises très nombreuses et rayonne en termes d'emploi sur tout le sud du département. Il est essentiellement orienté vers le tertiaire public. Les services représentent 76% de l'emploi salarié du territoire (contre 65% dans le reste du département) dont une part importante dans la santé et le social (23%). Outre une activité industrielle importante dans le bassin salifère (2500 emplois), le territoire s'appuie sur des fonctions administratives et commerciales et sur un pôle universitaire, de formation supérieure, de recherche et de santé important.

Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy (11 300 employés), le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (environ 3 000), la mairie de Nancy (plus de 2 000), le Centre Psychothérapique de Nancy-Laxou (1 680), la Communauté Urbaine du Grand Nancy, constituent en effet des employeurs majeurs en Meurthe et Moselle. Nancy Couronne affiche également une offre en hôtellerie conséquente et un fort potentiel culturel, ainsi que des spécificités fortes dans les domaines du conseil et de l'assistance aux entreprises, des activités financières, des postes et télécommunications, et des activités immobilières. Le territoire concentre des fonctions métropolitaines supérieures et compte donc une présence élevée de cadres (59% des cadres et professions intellectuelles supérieures de Meurthe-et-Moselle) et une importante population diplômée. Près d'une personne sur trois âgée de 15 ans ou plus et résidant dans la Communauté Urbaine du Grand Nancy possède un diplôme équivalent à un BAC+2 ou supérieur (32,2%).

Le territoire de Nancy Couronne a mieux résisté à la crise que le reste du département et a vu son taux de chômage se stabiliser au cours de l'année 2010. 21 945 demandeurs d'emploi (toutes catégories confondues) étaient inscrits à Pôle Emploi au 31 décembre 2010 soit 42,8% des demandeurs d'emploi du département à cette date. Les demandeurs d'emploi du territoire sont en moyenne plus diplômés et plus jeunes que dans le reste du département. Plus de deux tiers d'entre eux travaillaient dans le secteur tertiaire auparavant ; les métiers les plus recherchés sont ceux des services à la personne ainsi que du commerce et de la vente.

Les revenus des ménages sont parmi les plus élevés du département : le revenu médian annuel y dépasse 17 300 € soit 1 300 € de plus que la moyenne départementale. Mais cette situation masque de très fortes disparités, tant territoriales que sociales. Le revenu moyen par foyer fiscal varie selon les territoires : plus élevé dans les communes à dominante résidentielle de la couronne nancéenne (il monte en 2008 à 29 030 Euros pour l'EPCI du Grand Couronné, le plus élevé du département, et à 28 510 Euros pour l'EPCI du Saintois au Vermois), il s'élève seulement à 23 320 Euros pour la CU du Grand Nancy. Les revenus varient également fortement entre les ménages d'un même territoire, en particulier dans le Grand Nancy.

L'écart entre le premier et le dernier décile de revenus est de 1 à 6, soit le plus fort de Meurthe-et-Moselle, et s'élève même à 10 dans certaines communes telles que Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy. Le territoire est particulièrement touché par les bas salaires, ce qui s'explique à la fois par la forte présence de jeunes salariés (les 16-29 ans, qui concentrent 54,3% des bas salaires, constituent près de 30% des salariés de la zone d'emploi de Nancy) et par une concentration de secteurs faiblement rémunérateurs (sécurité, nettoyage, action sociale...). Le taux de pauvreté du territoire s'élève à 17%. Les deux tiers des ménages de l'agglomération perçoivent une aide personnalisée au logement, dont 31 % une APL dont le montant est supérieur à 70 % du loyer. Notons également que les enfants concernés par des mesures ASE concernent 9,2% du total des moins de 18 ans sur le territoire, une des proportions les plus importantes du département. En revanche on compte au 31 décembre 2009 212 bénéficiaires de l'APA pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans, le taux le plus faible du département.

Le territoire présente un taux de 98 allocataires du RSA pour 1000 personnes âgées de 25 à 59 ans au 31 décembre 2010. C'est le plus fort taux de Meurthe-et-Moselle, et cela représente 50,8% des bénéficiaires du département (pour un territoire qui compte 41% de la population départementale, ce qui dénote un phénomène de concentration de la pauvreté). Ce taux est le plus élevé dans la CUGN (106 allocataires du RSA pour 1000 personnes) et dans la CC des Pays du Sel et du Vermois (63 pour 1000) alors que la CC du Grand Couronné présente un taux remarquablement faible (23 pour 1 000). Le territoire de Nancy et Couronne -et plus particulièrement la Communauté Urbaine du Grand Nancy- se distingue en outre par un nombre important de personnes présentes dans le dispositif RMI-RSA de longue durée ainsi que par une plus forte proportion de RSA Socle que dans le reste du département (57% des 13 200 bénéficiaires du RSA sur le territoire touchent le RSA Socle et 67% sont soumis aux droits et devoirs).

Le territoire de Nancy Couronne bénéficie d'une offre importante en matière d'insertion par l'activité économique (IAE) : sur les 70 structures d'IAE que compte le département, 28 sont localisées à Nancy Couronne.

Les populations aisées en côtoient donc d'autres, très défavorisées, concentrées notamment dans les six Zones Urbaines Sensibles (ZUS) que compte le territoire, où vivent près de 50 000 habitants. Ces zones prioritaires, qui font l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion sociale, concentrent 43% de la population à bas revenus de l'agglomération et 43 % de la population d'origine étrangère.

Ils affichent près de deux fois plus de précarité que dans l'agglomération, avec 13 000 personnes en situation de précarité avec des revenus ne dépassant pas 700 euros par unité de consommation, et des taux de chômage nettement plus marqués (de 15% à 33% alors que pour le Grand Nancy, il est de 12,5%).

### **3. LES AXES D'INTERVENTION POUR UN ACCES DE TOUS A UN EMPLOI DIGNE ET DURABLE**

Par emploi digne et durable, on entend emploi stable, justement rémunéré, avec des possibilités de carrière et des conditions de travail satisfaisantes, à temps complet ou partiel choisi.

La question de la qualité de l'emploi est en effet déterminante : selon les études menées par l'Union européenne, c'est la qualité de l'emploi qui permet de sortir de la précarité. L'entrée sur le marché du travail par un emploi précaire accroît la probabilité d'une forte précarité dans la longue durée.

C'est la raison pour laquelle les politiques de flexi-sécurité ne peuvent fonctionner que couplées à un dispositif de formation continue efficace.

En tenant compte de ces observations, le diagnostic de la situation du département, actualisé en continu, permet de mieux cerner la situation sur laquelle agir.

Ce diagnostic induit l'analyse de ce qui doit interroger les acteurs meurthe-et-mosellans, ce à quoi ils doivent être vigilants, les difficultés qu'il leur faut prendre à bras le corps et les cibles prioritaires à fixer.

A sa lecture, plusieurs préoccupations guident l'action départementale au titre de l'insertion :

- l'évolution à la baisse du nombre d'emplois salariés, notamment dans l'industrie,
- la dégradation de la qualité de l'emploi,
- la fragilité de la création d'entreprises,
- le développement structurel du chômage de longue durée,
- la persistance du chômage des seniors dans un contexte de réforme des retraites,
- la pauvreté et la précarité dans le département.

Dans cette perspective, les priorités fixées par le rapport de session du 6 décembre 2010 conduisent à s'appuyer plus fortement sur le partenariat grâce à la contractualisation, à développer un effet réseau territorial en faveur de l'insertion, à conforter le label « TTEMM » et amplifier l'évaluation des résultats de l'action menée.

Ce rapport détermine les moyens pour mettre en œuvre les orientations :

Maintien de l'effort financier global par développement de la clause d'insertion et de la mobilisation des politiques publiques départementales

Amplification de la mobilisation des partenaires par la contractualisation

Renfort des moyens humains afin d'accompagner cette stratégie et d'assurer la cohérence entre offre et demande d'insertion sur les territoires

L'accentuation de la mobilisation de toutes les politiques publiques pour l'insertion est nécessaire ; elle doit concerner l'ensemble des acteurs, notamment à travers leur contractualisation avec le département.

Il est fondamental que la mobilisation générale des acteurs locaux, départementaux et régionaux, aux côtés du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, soit non seulement accompagnée mais soutenue par l'Etat.

Dans cette perspective, l'Etat, au niveau national, devra au plus vite résorber les contradictions entre ses politiques publiques :

- la réforme du financement par l'Etat des structures de l'insertion par l'activité économique doit enfin être mise en oeuvre pour accompagner les engagements pris dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens pour le développement des contrats uniques d'insertion dans le département ;
- le développement des clauses d'insertion dans la commande publique de l'Etat ne peut avoir pour objectif prioritaire de réduire les coûts des achats publics de l'Etat tels qu'exigé par la RGPP : quels impacts en matière d'insertion peuvent avoir de gigantesques appels d'offres interrégionaux accessibles seulement à des très grandes entreprises sans ancrage territorial ?
- l'Etat promeut les guichets uniques d'accueil, telles que les journées d'accueil et d'orientation (JAO) mises en place en Meurthe-et-Moselle dont l'efficacité est reconnue nationalement ; cette position n'est pas compatible avec une politique aveugle de non remplacement de postes vacants dans les CAF, telle qu'éditée par la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et les organismes de sécurité sociale (CNAF, CPAM...) ;
- la lutte contre le chômage suppose des moyens appropriés accordés à Pôle emploi alors que ceux qui lui sont octroyés par l'Etat frisent l'indigence : selon un rapport de l'inspection générale des finances publié en janvier 2011, « le service public de l'emploi français consacre 71 ETP pour 10 000 chômeurs au sens du BIT à l'accompagnement, contre 113 au Royaume-Uni et 150 en Allemagne (...) La plus faible intensité d'accompagnement des demandeurs d'emploi en France peut soulever des questions d'efficacité globale » ;
- les objectifs assignés à l'insertion doivent s'accompagner d'une compensation financière à l'euro près des charges transférées aux conseils généraux.

Pour orienter la politique d'insertion vers les ambitions décrites ci-dessus, le département se fixe quatre axes d'intervention pluriannuels afin d'agir sur cette situation :

- 1) faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences
- 2) développer la relation aux entreprises
- 3) sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi
- 4) garantir l'accès aux droits.

## Priorités d'actions départementales

### Département – Priorités 2011-2012

Axes d'intervention	Priorités d'actions départementales 2011/2012	Objectifs au 31/12/12
Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences	<ul style="list-style-type: none"><li>* Faciliter les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales</li><li>* Mettre en place des plateformes métiers territorialisées</li><li>* Amplifier la mobilisation des partenaires pour l'insertion via la contractualisation avec les territoires</li><li>* Mieux articuler l'insertion avec le projet et les politiques publiques départementales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Production annuelle, par chaque territoire, d'un diagnostic partagé sur la demande de compétences des entreprises et l'offre de compétences du public en insertion</li><li>* 50% de sorties dynamiques (cf. définition Etat) pour les allocataires pris en charge dans les plateformes métiers</li><li>* Engagement de toutes les intercommunalités et pays à porter au moins une action d'insertion des allocataires du RSA</li><li>* Intégration de l'offre de transport d'insertion dans les schémas départemental et territoriaux des transports</li><li>* Des clauses dans l'ensemble de la commande publique départementale</li></ul>
Développer la relation aux employeurs	<ul style="list-style-type: none"><li>* Généraliser les « tremplins d'avenir »</li><li>* Améliorer la qualité des emplois proposés aux allocataires du RSA dans les entreprises, les associations, les collectivités</li><li>* Rendre plus efficace les clauses d'insertion pour les entreprises et les allocataires</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Une rencontre employeurs / allocataires du RSA, inspirée de la démarche « tremplin d'avenir » par an et par territoire</li><li>* Formalisation d'une attestation de compétences CUI reconnue au niveau régional dans le cadre du CPRDF</li><li>* Constitution et mobilisation d'un réseau d'entreprises pour faire des propositions d'évolution de l'utilisation des clauses, et pour disposer de supports d'immersion en entreprises</li></ul>

Axes d'intervention	Priorités d'actions départementales 2011/2012	Objectifs au 31/12/12
Sécuriser les parcours dans une optique d'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer la connaissance des publics et de leurs besoins, mieux repérer pour valoriser les compétences des allocataires</li> <li>* Assurer une gestion prévisionnelle et dynamique des parcours des allocataires</li> <li>* Garantir sur tous les territoires l'équité de traitement des allocataires dans la conduite des parcours</li> <li>* Favoriser l'essaimage des nouvelles formes d'accompagnement (mettant plus en avant l'intervention collective et l'autoévaluation, favorisant le développement de l'autonomie et la montée en compétences des allocataires)</li> <li>* Des clauses d'insertion plus efficaces dans les parcours d'insertion individuels</li> <li>* Apporter un soutien à la viabilité économique des activités (y compris agricoles) créées par les allocataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des plans d'action ciblés et territorialisés sur les publics prioritaires</li> <li>* Evaluer l'expérimentation du partenariat avec la MSA et la chambre d'agriculture</li> <li>* 6 instances territoriales IAE actives sur la gestion des parcours</li> <li>* Actualisation réactive et application uniforme du guide de sécurisation des parcours et du logiciel de gestion RSA</li> <li>* Sur Nancy et couronne, une offre de services intégrée à l'échelle territoriale pour les accompagnements socioprofessionnels</li> <li>* Définir et expérimenter sur les territoires des séquences collectives d'information et d'accompagnement, inspirées de l'esprit des JAO</li> <li>* Sur chaque territoire, des modalités d'information des référents uniques sur les opportunités liées aux clauses d'insertion</li> <li>* Sur chaque territoire, une expertise mobilisable pour le diagnostic et l'accompagnement des non salariés (créateurs, travailleurs indépendants, non salariés agricoles)</li> </ul>



Axes d'intervention	Priorités d'actions départementales 2011/2012	Objectifs au 31/12/12
Garantir l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolider les JAO et développer les services offerts</li> <li>* Lutter contre les politiques d'aides assises sur des conditions de statut</li> <li>* Mettre en place le portail de l'insertion</li> <li>* Développer les partenariats pour la prise en compte des problématiques de santé, notamment avec l'Agence régionale de santé (ARS)</li> <li>* Favoriser l'accès et le maintien dans le logement</li> <li>* Conduire une réflexion sur les nouveaux supports d'information et de communication aux allocataires (réseaux sociaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Des locaux pérennes pour les principales JAO (au moins 1 par territoire)</li> <li>* La présence de la CAF, de la CPAM et de Pôle emploi garantie dans les JAO</li> <li>* Des ateliers informatiques expérimentés sur une JAO...</li> <li>* Une actualisation régulière des informations du portail, notamment de la part des allocataires</li> <li>* Un réseau de points d'accès au portail de l'insertion par territoire</li> <li>* Des formations et un accompagnement territorialisés à l'usage d'internet pour les allocataires du RSA</li> <li>* Une convention de partenariat avec l'ARS et les acteurs associatifs spécialisés pour l'accompagnement des publics spécifiques</li> <li>* Des politiques d'aide sociale des collectivités locales assises sur les ressources des personnes</li> <li>* Une information actualisée sur les dispositifs d'aide au logement dans les JAO et dans l'offre de service d'accompagnement (FSL, programme habiter mieux...)</li> <li>* Expérimentation d'un profil « insertion 54 » sur un réseau social</li> </ul>

**Priorités d'actions territoriales**

**Longwy – Priorités 2011-2012**

CG 06/11 DEV 22 - 50/81

<b>Axes d'intervention</b>	<b>Priorités d'actions 2011/2012</b>	<b>Objectifs</b>
Axe 1- Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences	Engager une réflexion autour du futur Pôle de Coopération Territorialisé dans le domaine de l'éco-construction et de l'éco rénovation solidaire.	Mettre en place un comité de pilotage rassemblant les principaux acteurs (collectivités, conseil général, conseil régional, Etat, Pôle Emploi, mission locale...), ouvert aux forces vives du territoire. Il procédera à un diagnostic de l'activité d'éco construction sur le territoire. A terme, selon les opportunités identifiées au cours de la phase de diagnostic, créer d'une SIAE ou autre structure d'insertion dédiée à cette thématique, ou encore mettre en place de formations à destination tant des bénéficiaires que des entreprises.
Axe 2- Développer la relation aux entreprises	Favoriser le développement des clauses d'insertion	Mettre en œuvre des instances de gouvernance adaptées (Comité de Pilotage élargi, comité de pilotage technique) afin de réunir donneurs d'ordres, acteurs de l'emploi et acteurs de l'insertion et de fédérer ainsi un partenariat fort autour des clauses d'insertion.

Axe 3 – Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi	Rapprocher le monde de l'entreprise avec les SIAE du territoire	<p>Mettre en place un Dispositif Local d'Accompagnement collectif sera mis en place en partenariat avec les directeurs des structures IAE, les élus du territoire, l'Etat, et Pôle emploi.</p> <p>Collaborer avec Pôle emploi pour l'organisation d'un job dating entreprises du territoire et publics en insertion.</p> <p>Organiser des ateliers entreprises-SIAE</p> <p>Mettre en place un sas de recrutement à l'entrée des chantiers d'insertion afin de sécuriser les parcours des publics.</p>
	Cibler deux publics prioritaires : RSA majoré et jeunes non qualifiés	<p>Identifier plus finement les besoins des allocataires du RSA majoré, ainsi qu'à mieux les informer et les orienter dans le dispositif RSA. Le but de cette démarche engagée en 2010 est de pouvoir proposer des outils d'insertion adaptés à ce profil de bénéficiaires.</p> <p>Renforcer le partenariat avec l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C). Cette collaboration permet en effet de mieux faire connaître aux bénéficiaires de moins de 30 ans sans qualification l'offre de formation proposée par l'E2C.</p>
	Mobiliser les bénéficiaires	<p>Poursuivre le travail mené avec les membres de l'EC-RSA, afin de les amener à être force de proposition sur la problématique de la sécurisation des parcours.</p> <p>Créer une troupe de théâtre participative, destinée au public RSA, en collaboration avec les professionnels de l'accompagnement.</p>

Axe 3 - Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi (suite)	Mettre en place des espaces de rencontres entre les organismes conventionnés et les référents prescripteurs	Reconduire la « rentrée de l'insertion », espace convivial permettant des échanges riches entre les différents acteurs du territoire et une meilleure connaissance par tous de l'offre d'insertion existante. Engager une réflexion sur l'opportunité de l'ouvrir à un autre public (entreprises...). Renforcer le rôle des accompagnateurs en leur donnant la possibilité d'obtenir des outils réactifs et pertinents en fonction des situations rencontrées. A cet effet, des temps de travail privilégiés seront mis en place avec les CMS afin de mener la mission d'appui aux référents uniques dans le cadre des parcours des allocataires du RSA et de recenser les besoins.
Axe 4 – Garantir l'accès aux droits	Pérenniser les lieux actuels de JAO, et en garantir le bon fonctionnement.	Mobiliser en permanence un agent du service territorial insertion à chaque JAO en charge de l'accueil et de la coordination, Créer et la mettre à jour d'un référentiel territorial JAO à disposition des conseillers d'orientation, Organiser des bilans semestriels avec l'ensemble des partenaires concernés, Organiser de réunion de travail entre conseillers d'orientation de manière régulière, Participer activement au processus de consolidation de la JAO (remontée régulière de situation particulière ou complexe à la Direction Insertion)

Axe 4 – Garantir l'accès aux droits (suite)	Garantir l'accès au droit à l'accompagnement individuel pour tous les allocataires RSA du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Assurer la désignation d'un référent unique et la mise en place d'un accompagnement individuel pour la quasi-totalité des allocataires du RSA socle à l'horizon 2011/2012.</li> <li>* Repérage de l'ensemble des personnes au RSA socle sans Référent Unique ; répartition des orientations à faire au sein du service territorial insertion et mobilisation du SSD et du réseau de partenaires (ex : correspondants Pôle emploi...)</li> <li>* Mise en place d'une procédure réactive de désignation de référent unique pour toute nouvelle entrée à venir dans le dispositif hors JAO</li> </ul>
	Permettre une bonne connaissance de l'offre d'insertion par les référents uniques	Finaliser et mettre en place (recensement et sélection des données) l'annuaire de l'insertion, réservé aux professionnels sur le portail numérique, qui répertoriera les atouts et les ressources du territoire en matière d'insertion.

Briey - Priorités 2011-2012

CG 06/11 DEV 22 - 54/81

Axes d'intervention	Priorités d'actions 2011/2012	Objectifs
<p>Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences</p>	<p>* Renforcer la dynamique de tous les acteurs locaux, économiques,...pour que l'insertion soit un vecteur de développement et notamment de projets visant l'économie sociale et solidaire.</p> <p>* Mettre en place la plateforme métier répondant à une des priorités territoriales : la mobilité.</p> <p>* Contribuer aux besoins en matière de recrutement des métiers du bâtiment et des travaux publics au regard des actions engagées en 2010 et de la seconde priorité territoriale, le logement.</p> <p>*Valoriser les clauses d'insertion.</p> <p>* Faciliter les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales.</p>	<p>* Articuler l'insertion avec les projets du territoire via la contractualisation.</p> <p>* Intégrer l'offre de transport - Transport à la demande, covoiturage,... dans le schéma départemental et territorial.</p> <p>* Développer le site de covoiturage et les services annexes.</p> <p>* Conduire les étapes de projets structurants :                      - mettre en œuvre le projet « de la maison de mille marches » avec la communauté de commune de Briey,                      - développer et ajuster les réponses formatives du territoire en matière de BTP,                      - élaborer un projet conjointement avec les services PA/PH et répondre aux exigences légales d'accessibilité et de maintien à domicile,                      - imaginer des partenariats avec les services logement, le dispositif « habiter mieux », les bailleurs sociaux pour tenter de résoudre les problèmes d'insalubrité et de précarité des allocataires,                      -faciliter les relais marchés-clauses-IAE- entreprises,                      - faciliter et améliorer les procédures de recrutement, les suivis sur postes,                      - créer des passerelles pour permettre la construction de réels parcours vers l'emploi.</p>

<p>Développer la relation aux employeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Optimiser l'organisation territoriale et la mise en œuvre des clauses sociales.</li> <li>* Mieux appréhender et anticiper les besoins des marchés, des entreprises.</li> <li>* Multiplier les périodes d'immersions.</li> <li>* Donner aux structures de l'IAE les moyens de répondre aux marchés d'insertion.</li> <li>* Donner aux structures de l'IAE les moyens de répondre aux marchés d'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Renforcer les relations IAE-entreprises.</li> <li>* Faire de la clause d'insertion un levier de compétences et de performance.</li> <li>* Constituer et mobiliser un réseau d'entreprises pour faciliter l'accueil de bénéficiaires : découverte d'un métier, évaluation et élargissement des compétences, validation d'un projet.</li> <li>* Mutualiser les moyens et développer les activités vers l'autonomie.</li> </ul>
<p>Sécuriser les parcours dans une optique d'accès à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer la connaissance des publics et de leurs besoins, mieux repérer pour valoriser les compétences des allocataires.</li> <li>* Adapter les prestations et autres accompagnements aux besoins des publics.</li> <li>* Mieux accompagner les allocataires du RSA dans la gestion de leur parcours individuel vers l'autonomie.</li> <li>* Accompagner les projets créés par les allocataires jusqu'à la sécurisation des parcours.</li> <li>* Assurer une gestion prévisionnelle et dynamique des parcours des allocataires.</li> <li>* Maintenir la dynamique engagée sur l'IAE et développer les ateliers thématiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Optimiser le repérage et le diagnostic des publics.</li> <li>* Renforcer l'information pour optimiser les relais en amont et post accompagnement (RU-PE-professionnels du service social,...).</li> <li>* Revoir les modalités d'accompagnement individuel, générer de nouvelles formes de collaboration entre les prestataires.</li> <li>* Formaliser un dispositif visant au « bien être physique pour être dans sa vie » (idée générale titre non arrêté) croisant plusieurs prestataires pour l'accompagnement des publics spécifiques.</li> <li>* Identifier les problématiques et les intérêts des personnes, construire des temps d'échanges et de valorisation.</li> <li>* Optimiser le recrutement des publics et notamment des allocataires du RSA sur les chantiers d'insertion.</li> <li>* Développer un partenariat avec une OPCA, une EI,...</li> <li>* Fédérer le partenariat autour de l'ITP et faire de cette instance, un vecteur des réflexions et des axes de progrès du territoire.</li> </ul>

Garantir l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"><li>* Consolider les JAO et développer les services offerts.</li><li>* Mettre en place le projet « communication » commun aux structures de l'IAE en lien avec le portail de l'insertion.</li><li>* Organiser des ateliers participatifs avec les allocataires et entendre leurs paroles.</li><li>* Favoriser les temps d'échanges initiés en EC-RSA.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>* Redéfinir les sites et assurer les conditions optimales d'accueil.</li><li>* Reconstituer le réseau partenarial initial et garantir une instruction globale et de qualité.</li><li>* Expérimenter des temps collectifs et des animations thématiques.</li><li>* Permettre à des allocataires du RSA de conduire et d'animer ce projet : de l'élaboration à l'animation des échanges de pratiques en direction des allocataires du RSA.</li><li>* Réactualiser les fiches actions et les faire partager aux professionnels et prestataires et les faire vivre sur le portail.</li><li>* Pérenniser la dynamique engagée et donner les moyens d'atteindre les objectifs définis avec les allocataires.</li></ul>
-----------------------------	---	--



## Terres de Lorraine – Priorités 2011-2012

CG 06/11 DEV 22 - 57/81

Axes d'intervention	Priorités d'actions 2011/2012	Objectifs
<p>Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences</p>	<p>* Anticiper les mutations économiques du territoire et leurs conséquences en matière de métiers et de compétences en prenant appui sur les fonctions observation et gestion territoriale des emplois et compétences assurées par la MEEF Terres de Lorraine.</p> <p>* Développer l'offre d'insertion en prenant appui sur la contractualisation et sur les projets de développement économique et touristique du territoire : projet de revitalisation du Site Kleber et projet départemental d'aménagement et de développement de la colline de Sion-Vaudémont.</p> <p>* Développer l'offre d'insertion en prenant appui sur le potentiel de la commande publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualiser régulièrement le diagnostic métiers/compétences par des enquêtes de terrain conduites avec l'appui des branches et le confronter à l'offre de compétences du public en insertion.</li> <li>- Anticiper les actions à engager en direction des publics en amont des projets d'implantations des entreprises.</li> <li>- Structurer le projet de plateforme d'éveil aux métiers verts et aux métiers des entreprises du recyclage en lien avec le projet Ecorévia.</li> <li>- Structurer une offre d'insertion axée sur les métiers de l'accueil et de la promotion touristique en lien avec le projet de développement de la colline de Sion-Vaudémont articulée avec le projet lunévillois de plateforme métiers.</li> <li>- Mobiliser les dispositifs et les partenariats adéquats.</li> <li>- Consolider l'ancrage territorial du guichet clauses d'insertion porté conjointement par le département et la MEEF</li> <li>- Accroître le taux d'intégration des clauses dans les marchés publics, notamment ceux des collectivités locales (intercommunalités et communes) en animant un groupe de travail rassemblant les acheteurs publics.</li> <li>- Développer le recours à l'article 30 du code des marchés publics en vue d'asseoir l'activité des SIAE.</li> </ul>

<p>Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences (suite)</p>	<p>* Lever les principaux freins rencontrés par les bénéficiaires dans leurs démarches de recherche d'emploi en mobilisant les acteurs du territoire et les politiques publiques à la réalisation de l'objectif insertion :</p> <p>a) <u>Modes d'accueil/insertion</u> : Engager une expérimentation sur deux ans sur les modes d'accueil des jeunes enfants, co-pilotée par la CAF, le Pays et le département, en vue de faciliter les démarches d'accès à l'emploi des bénéficiaires</p> <p>b) <u>Mobilité/insertion</u> : Mener des expérimentations en cohérence avec la réflexion en cours relative à l'évolution du schéma de transport visant à apporter des solutions aux problèmes de mobilité rencontrés par les personnes qui réalisent des démarches d'insertion et d'accès à l'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser une mise en réseau des acteurs impliqués dans les différents modes d'accueil petite enfance et dans la mise en œuvre des dispositifs d'insertion.</li> <li>- Construire des réponses souples et réactives en prenant appui sur les modes d'accueil existants et sur les ressources du territoire.</li> <li>- Accompagner l'opérateur mobilité (Roues libres) afin qu'il soit en mesure de proposer une offre de services en adéquation avec les besoins qui auront été identifiés et de lier son action avec les clauses d'insertion transports.</li> </ul>
<p>Développer la relation aux employeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre appui sur la mise en œuvre des clauses d'insertion soit pour valoriser les compétences des personnes en parcours d'insertion auprès des employeurs soit pour valider des projets d'orientation professionnelle.</li> <li>- Associer les employeurs du territoire à l'organisation de sensibilisation des bénéficiaires sur les métiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les périodes d'immersion en entreprise durant les phases d'orientation professionnelle en prenant appui sur les clauses d'insertion.</li> <li>- Organiser régulièrement en lien avec la MEEF des sensibilisations sur les métiers, en amont de la mise en œuvre des actions de formation et de professionnalisation.</li> </ul>

Sécuriser les parcours dans une optique d'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une offre d'accompagnement plus intégrée qui permette une optimisation des deux types de parcours : parcours socio professionnel et parcours emploi.</li> <li>- Promouvoir l'essaimage de nouvelles formes d'accompagnement en vue de favoriser l'autonomie et le développement des compétences des bénéficiaires.</li> <li>- Renforcer le lien entre la mise en œuvre des clauses d'insertion et les autres dispositifs d'insertion en vue de garantir la logique de parcours d'insertion.</li> <li>- Réorganiser la gestion des parcours IAE à l'échelle du territoire.</li> <li>- Faciliter la viabilité économique des activités créées par les allocataires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement des bénéficiaires dans les deux types de parcours (identification des problématiques, moyens mobilisés, modalités d'évaluation).</li> <li>- Enrichir les modalités d'intervention et d'accompagnement en mixant les approches individuelles et collectives et en facilitant les coopérations interinstitutionnelles.</li> <li>- Introduire une évaluation qualitative de la mise en œuvre des clauses d'insertion comme levier dans le parcours des personnes bénéficiaires.</li> <li>- Mettre en place deux instances de gestion partenariale des parcours IAE (Toul ; Neuves-Maisons Saintois), en lien avec la MEEF, afin d'amener les structures à travailler en synergie.</li> <li>- Faciliter le repérage et la capitalisation des compétences transférables (expérimentation Lorfolio).</li> <li>- Réaliser un état des lieux des profils et des problématiques rencontrées par les travailleurs indépendants allocataires du RSA en vue de mettre en œuvre un plan d'actions et de mobiliser les partenariats adéquats.</li> </ul>
Garantir l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider le fonctionnement des JAO.</li> <li>- Renforcer l'information en matière d'accès aux droits en direction des bénéficiaires inscrits dans un parcours emploi : évolution du droit RSA/cumul d'activités, offre de services Pôle emploi, dispositifs d'aide à la mobilité et modes de garde.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Regrouper les JAO sur un seul site.</li> <li>- Expérimenter la mise en place d'un atelier d'information bimensuel au sein de Pôle emploi (Toul) en prenant appui sur une organisation partenariale.</li> </ul>

## Val de Lorraine – Priorités 2011-2012

Axes d'intervention	Priorités d'actions 2011/2012	Objectifs
<p>Axe 1 – Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mieux inscrire l'insertion dans le développement stratégique du territoire.</li> <li>* Mettre en place la plateforme métier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* En lien avec la Direction du Développement et en résonance avec l'expérimentation en cours, engager la réflexion dans la mise en œuvre du Pôle de Coopération Territorialisé et de la plate forme métiers.</li> <li>* S'entourer de l'expertise interne et au regard des forces et ressources locales définir le secteur d'activités concerné.</li> <li>* Rassembler et fédérer les partenariats institutionnels et les acteurs locaux.</li> </ul>
<p>Axe 2 – Développer la relation aux employeurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Elargir les clauses d'insertion dans les marchés publics.</li> <li>* Renforcer l'accès et le retour à l'emploi grâce au développement de l'utilisation des clauses d'insertion.</li> <li>* Dynamiser le partenariat territorial avec Pôle emploi, et développer des relations avec des entreprises.</li> </ul>	<p>Coordonner et mettre en synergie les multiples partenariats afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier le plus en amont les marchés susceptibles d'intégrer une clause ;</li> <li>- accompagner les entreprises et les collectivités locales grâce à la mission d'assistance et d'ingénierie de la cellule d'appui territoriale ;</li> <li>- appuyer les entreprises dans la recherche des publics ;</li> <li>- activer le réseau des SIAE ;</li> <li>- organiser la montée en compétence des publics en mobilisant la formation en direction des allocataires du RSA ;</li> <li>- réaliser un outil de communication ;</li> </ul>

Axe 2 – Développer la relation aux employeurs (suite)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- revisiter nos modalités de collaboration avec Pôle emploi du fait de l'intervention de deux agences sur le territoire et d'une nouvelle organisation des agences nancéennes ;</li> <li>- mieux identifier le profil des allocataires RSA inscrits à Pôle emploi : qualifications, métiers recherchés ... et établir un plan d'action spécifique ;</li> <li>- revoir l'action « projet emploi / accompagnement dédié » confié à Pôle emploi et procéder à des ajustements le cas échéant.</li> </ul>
Axe 3 – Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Accompagner les allocataires RSA dans la construction du parcours d'insertion.</li> <li>* Garantir l'accès à un accompagnement et lever les freins à l'insertion professionnelle.</li> </ul>	<p>Renforcer l'appui et le conseil auprès des référents uniques, notamment en parcours socioprofessionnel.</p> <p><u>Du service social départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* formaliser des temps de travail réguliers avec les équipes CMS, dynamiser l'accompagnement ;</li> <li>* contribuer au repérage des besoins afin de développer et d'adapter l'offre d'insertion ;</li> <li>* prioriser les publics à accompagner et évaluer les résultats.</li> </ul> <p><u>Des CCAS conventionnés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* poursuivre les rencontres et intensifier une réflexion et une approche en « inter CCAS » : échange de bonnes pratiques, montage d'actions collectives (suivi individuel et collectif sous forme d'ateliers).</li> </ul> <p>Renforcer l'animation territoriale des référents uniques pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux se connaître, partager des observations, des éléments de diagnostic, développer des complémentarités ;</li> <li>- procéder à un diagnostic plus précis des problèmes aujourd'hui repérés (santé, logement) mais qu'il est nécessaire de qualifier davantage (nombre, nature, localisation ...) avant la construction de réponses ;</li> </ul>

<p>Axe 3 – Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi (suite)</p>	<p>* Animer le réseau territorial de la chaîne de service de l'IAE.</p> <p>* Sécuriser le parcours des allocataires du RSA salariés de l'IAE.</p>	<p>- engager une réflexion afin d'adapter l'offre d'insertion aux allocataires du RSA majoré, en particulier avec la Mission Locale qui accompagne de nombreuses jeunes femmes seules et en charge de famille.</p> <p>* Faciliter un travail concerté entre les acteurs de l'IAE.</p> <p>* Echanger des préoccupations, des pratiques, des outils/dispositifs mobilisables.</p> <p>* Mobiliser les trois groupes de travail, issus de l'instance technique et partenariale territoriale, en partenariat étroit avec la MTEF :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic : faire connaître et promouvoir l'action des SIAE du territoire : public accompagnés et convention territoriale, modèles économiques, supports d'activités, poids économique ;</li> <li>- Formation : comment mobiliser l'outil formation, comment repérer les besoins, mutualiser les réponses ?</li> <li>- Liens entreprises : comment accroître les liens des SIAE avec les entreprises du territoire, construire des relations pérennes.</li> </ul> <p>Coordonner les parcours d'insertion, mutualiser le suivi et l'accompagnement grâce à la gestion partenariale des parcours d'insertion.</p>
---	---	---

Axe 3 – Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Soutenir les créateurs d'activité et les travailleurs indépendants.</li> <li>* Assurer un parcours cohérent et adapté aux allocataires du RSA porteurs de projet.</li> <li>* Contribuer au développement de l'activité des travailleurs indépendants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Poursuivre la collaboration avec l'association ALACA dans son travail d'expertise et d'accompagnement.</li> <li>* Renforcer notre partenariat au sein du Pôle Création rassemblant sur le territoire l'ensemble des acteurs intervenant dans l'aide à la création d'entreprise.</li> </ul>
Axe 4– Garantir l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Maintenir une offre de service de qualité lors des JAO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rencontre semestrielle du comité de pilotage territorial (CAF, CPAM, Pole emploi, STI).</li> <li>* Organiser des temps de rencontres et d'échanges avec les conseillers d'orientation.</li> <li>* Développer les séances d'information (santé, logement...) lors des JAO.</li> </ul>

## Lunévillois – Priorités 2011-2012

Axes d'intervention	Priorités d'actions 2011/2012	Objectifs
<p>Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Poursuivre le développement de la plateforme métiers de l'accueil et du tourisme en lien avec le futur pôle de coopération territorialisé.</li>   <li>* Amplifier la mobilisation des partenaires pour l'insertion via la contractualisation avec les territoires les projets structurants portés par les collectivités.</li>   <li>* Inscrire les SIAE dans les projets de développement des territoires et des compétences via l'instance partenariale territoriale IAE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolidation du chantier d'insertion métiers de l'accueil et du tourisme assurant des prestations de services pour le château ou d'autres sites touristiques, développement d'immersion en entreprise.</li> <li>* Rapprochement avec les acteurs économiques du secteur touristique et les acteurs locaux afin d'identifier les compétences recherchées et les collaborations à mettre en œuvre.</li> <li>* Mise en œuvre d'actions de professionnalisation, de formations intégrées dans la plateforme métiers.</li> <li>* Développement d'actions d'insertion visant l'acquisition de compétences, s'appuyant sur les projets structurants des intercommunalités notamment sur le secteur de l'est lunévillois et Baccarat.</li> <li>* Intégration de l'offre de transport d'insertion dans les schémas départemental et territoriaux des transports.</li> <li>* Développement de réponses spécifiques complémentaires en matière de prise en compte des difficultés de mobilité des publics en insertion.</li> <li>* Outil de communication des SIAE vis-à-vis des entreprises et des collectivités locales.</li> <li>* Evolution des supports d'activités des SIAE au regard des besoins du territoire, développement de formations.</li> <li>* Développement du partenariat avec le monde économique.</li> <li>* Définition de modalités de collaboration et construction d'outils permettant l'amélioration de la gestion et de la sécurisation des parcours des bénéficiaires.</li> </ul>



<p>Développer la relation aux employeurs</p>	<p>* Rendre plus efficace les clauses d'insertion pour les entreprises et les allocataires</p> <p>* Développer l'identification des besoins en compétences des entreprises</p>	<p>* Poursuivre la structuration et l'animation autour des clauses d'insertion en partenariat avec la maison de l'emploi du grand Nancy conventionnée pour le suivi des clauses sur le territoire de la ville de Lunéville et de la communauté de communes du Lunévillois.</p> <p>* Anticiper, en lien avec le réseau référents clauses des communautés de communes, la mise en œuvre des marchés : développement de l'usage de l'article 30, les collaborations employeurs/SIAE et les actions de formations et d'accompagnement des publics en amont.</p> <p>* Constitution et mobilisation d'un réseau d'entreprises pour disposer de supports d'immersion en entreprises.</p> <p>* Mise en place de plans d'actions ciblés visant le développement de l'offre de compétences du public en parcours emploi.</p>
<p>Sécuriser les parcours dans une optique d'accès à l'emploi</p>	<p>* Améliorer la connaissance des publics et de leurs besoins afin de développer une offre d'insertion adaptée et de valoriser les compétences des allocataires</p> <p>*Expérimenter de nouvelles modalités d'information et d'accompagnement des bénéficiaires (favorisant l'autonomie et la promotion)</p> <p>*Apporter un soutien à la viabilité économique des activités créées par les allocataires</p>	<p>* Mise en place d'un outil de recueil des besoins des publics et des compétences s'appuyant sur l'expertise des professionnels.</p> <p>* Finaliser l'intranet insertion à destination des professionnels recensant l'offre d'insertion, les outils à disposition. Animation du réseau de référents uniques</p> <p>* Réalisation de séquences collectives d'information et de mobilisation pour les personnes en parcours emploi</p> <p>* Développement de modalités d'accompagnement collectif sur des publics cibles (notamment femmes seules avec enfants, personnes rencontrant des difficultés de santé) en développant de nouveaux partenariats, ainsi que les démarches participatives.</p> <p>* Développement du diagnostic et de l'accompagnement des créateurs et travailleurs indépendants. de la création d'entreprise et définition de modalités de partenariat.</p>

Sécuriser les parcours dans une optique d'accès à l'emploi (suite)		<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mobilisation des acteurs de la création d'entreprise et définition de modalités de partenariat.</li> <li>* Expérimentation accompagnement des non salariés agricoles.</li> </ul>
Garantir l'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolider les JAO et développer les services offerts.</li> <li>* Mettre en place le portail de l'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer l'information des personnes lors du passage en JAO.</li> <li>* Expérimenter des informations collectives en aval des JAO.</li> <li>* Développement d'actions collectives visant le recueil d'informations à intégrer dans le portail et leur actualisation par les allocataires du RSA en s'appuyant et développant leurs compétences.</li> <li>* Identification et consolidation d'un réseau de points d'accès à internet sur le territoire.</li> <li>* Développement de formations et d'accompagnements territorialisés à l'usage d'internet pour les allocataires du RSA.</li> </ul>

## Nancy Couronne – Priorités 2011-2012

CG 06/11 DEV 22 - 67/81

Axes d'intervention	Priorités d'actions 2011/2012	Objectifs
<p>Axe 1 - Faire de l'insertion un levier de développement des territoires et des compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en place une plateforme métiers sur les Services et le secteur de la restauration.</li>   <li>* Poursuivre la démarche expérimentale Convergences.</li>   <li>* Mieux faire connaître les activités des SIAE à destination des entreprises et des prescripteurs.</li>   <li>* Mieux articuler l'insertion avec le projet et les politiques publiques départementales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en adéquation les besoins, les formations, compétences attendues des employeurs et la recherche d'emploi des bénéficiaires.</li>   <li>- Consolider et capitaliser les premiers enseignements en vue de transférer les bonnes pratiques notamment en référence à la notion de service intégré.</li>   <li>- Organiser un forum de toutes les SIAE du territoire dans une perspective de communication et de relation avec les entreprises.</li>   <li>- Se rapprocher des intercommunalités pour assurer une meilleure prise en compte de la politique publique d'insertion dans leur projet de territoire et de développement (clauses d'insertion, mobilité, etc.).</li> </ul>
<p>Axe 2 - Développer la relation aux entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Améliorer la mise en relation des compétences et expériences des allocataires du RSA avec les besoins d'embauche des entreprises partenaires, notamment dans les secteurs en tension (BTP, restauration, services).</li>   <li>* Développer les clauses d'insertion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer avec la Région Lorraine pour expérimenter un dispositif de pré qualification dans le domaine du BTP en lien avec les entreprises du secteur.</li> <li>- Engager une réflexion sur les possibilités d'approfondir le lien avec les entreprises dans le cadre du dispositif Tremplin d'Avenir.</li>   <li>- Mieux repérer et positionner les publics sur les offres identifiées en lien avec Pôle emploi et les entreprises d'insertion.</li> <li>- Assister les entreprises attributaires pour permettre la concrétisation de leurs engagements.</li> <li>- Assurer une collaboration active avec la maison de l'emploi dans le cadre du guichet unique des clauses d'insertion.</li> </ul>

<p>Axe 3 - Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi</p>	<p>* Améliorer la connaissance des besoins des publics les plus éloignés de l'emploi.</p> <p>* Garantir la cohérence et la fluidité des parcours d'insertion.</p> <p>* Sécuriser la création d'entreprises et l'activité des travailleurs indépendants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et remobiliser les publics présents dans le RSA depuis plusieurs années, et/ou inscrits à Pôle Emploi sans référent connu.</li> <li>- Réaliser un diagnostic des problématiques et des besoins des familles monoparentales (notamment allocataires du RSA majoré) afin d'adapter ultérieurement l'offre d'insertion en conséquence.</li> <li>- Renforcer l'évaluation des mesures d'accompagnement en termes d'impact sur les parcours des bénéficiaires, notamment celles mises en œuvre par des prestataires du conseil général. Ce travail sera mené en premier lieu avec les SIAE du territoire et Pôle emploi, par exemple par la création d'un observatoire des parcours à partir des données CGOE et Pôle emploi.</li> <li>- Mieux informer et outiller les référents uniques en améliorant les outils de suivi des parcours.</li> <li>- Consolidera le développement des actions expérimentales porteuses de valeur ajoutée, telles que la démarche Convergences et le dispositif Interactions ou encore l'action Gestion du stress. Ces actions seront évaluées afin de pouvoir transférer les bonnes pratiques identifiées à d'autres dispositifs.</li> <li>- Améliorer et consolider les dispositifs de remobilisation existants grâce à un diagnostic fin des besoins des bénéficiaires.</li> <li>- Evaluer le dispositif d'aide existant avec le réseau ECTI en direction des créateurs d'entreprises et travailleurs indépendants pour envisager une extension vers d'autres opérateurs.</li> <li>- Mettre en place des prestations d'accompagnement spécifiques à destination des créateurs d'entreprises et travailleurs indépendants d'une part, et des artistes en voie de professionnalisation, en lien avec Pôle emploi et le réseau culturel, d'autre part.</li> </ul>
---	---	---

<p>Axe 3 - Sécuriser les parcours et favoriser l'accès à l'emploi (suite)</p>	<p>Animer le réseau des opérateurs de l'IAE et les intégrer dans une chaîne de services cohérente.</p>	<p>* Au travers de l'animation du Comité Technique de l'IAE, mettre en synergie les compétences et expériences développées sur les secteurs d'activités porteurs sur le territoire (BTP, Espaces verts, Services et Restauration) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parvenir à une mutualisation entre SIAE (outils de suivi, besoins en matière de formation et de recrutement...);</li> <li>- engager un travail sur la formation des publics et sur le lien avec les acteurs du monde économique dans ces secteurs ;</li> <li>- mener une réflexion prospective autour, par exemple, de l'adaptation des SIAE du BTP aux normes et certifications émergentes en matière d'éco-construction.</li> </ul> <p>* Organiser un forum des SIAE du territoire pour mieux faire connaître leur activité et les profils de recrutement des salariés, à destination des prescripteurs et des employeurs.</p>
<p>Axe 4 - Garantir l'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Favoriser l'accès des allocataires du RSA à une solution de garde d'enfants.</li> <li>* Favoriser l'accès des allocataires du RSA à une solution de mobilité.</li> <li>* Investir les problématiques de santé des allocataires du RSA.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place, en collaboration avec le CIDFF, une plateforme permettant de trouver des solutions de garde d'enfants aux bénéficiaires reprenant un emploi, une formation ou une action d'insertion.</li> <li>- Renforcer l'accès des bénéficiaires à l'offre de services de la plateforme mobilité.</li> <li>- Co-construire des solutions de mobilité avec les communautés de communes les plus éloignées de l'agglomération.</li> <li>- Institutionnaliser de nouveaux partenariats dans le domaine sanitaire.</li> <li>- Outiller et accompagner les référents pour mieux mobiliser les réseaux de santé et les mesures existantes.</li> </ul>

## **4. LES MOYENS MOBILISES ET LES MODES DE FAIRE**

### **L'organisation des services**

#### L'architecture générale

L'organisation départementale a été profondément remaniée au service de la stratégie d'insertion définie par l'assemblée. Elle s'articule autour des décisions suivantes :

- nomination d'un vice-président délégué à l'insertion et à l'économie solidaire,
- nomination de six vice-présidents de territoire en charge notamment de l'insertion sur le territoire,
- organisation territorialisée des services avec six directeurs des services territoriaux,
- création de six services territoriaux insertion rattachés aux directions de territoire,
- création d'une direction de l'insertion rattachée directement à la direction générale de services.

Les effectifs territorialisés de l'insertion ont été renforcés sur le volet économique par l'intégration de six chargés de développement dans les services territoriaux insertion (fonctions auparavant affectées au sein de l'organisme départemental de promotion économique, le CAPEMM), qui viennent appuyer l'action des travailleurs sociaux (référents territoriaux insertion) et professionnels administratifs (secrétaires insertion).

Au total, ce sont une soixantaine de professionnels au sein des services départementaux qui participent au pilotage et à la mise en oeuvre de la politique d'insertion. Ils sont relayés auprès des bénéficiaires par les travailleurs sociaux de la direction du développement social, en tant que référents uniques assurant une large partie de l'accompagnement socioprofessionnel.

Dans cette même logique transversale, chaque politique publique départementale contribue à la politique d'insertion à travers une partie de ses crédits, gagée sur l'insertion. Chaque année, ce sont plus de deux millions d'euros, issus des directions de la solidarité, de l'aménagement, du développement et même des directions ressources qui renforcent les actions d'insertion.

#### La direction de l'insertion

La politique d'insertion est pilotée par la direction de l'insertion dont les missions sont les suivantes :

- contribuer à élaborer la politique d'insertion afin de permettre aux élus d'arbitrer leurs priorités, aux équipes de s'organiser et d'agir efficacement, aux partenaires de disposer d'une référence sur les orientations du conseil général,

- piloter la mise en œuvre de la politique d'insertion dans le respect des orientations politiques, de l'association des bénéficiaires du RSA, de la cohérence avec l'action des autres directions du conseil général, de la transversalité entre directions,
- garantir l'efficacité et la sécurité des interventions : efficacité auprès des bénéficiaires du RSA en termes de qualité du service rendu ; sécurité sous l'angle juridique et financier auprès de la collectivité, personne morale,
- assurer l'appui technique et le conseil aux professionnels des territoires afin de leur permettre d'exercer leurs missions avec le maximum d'efficacité et de facilité,
- communiquer avec son environnement afin de faire connaître et reconnaître l'action du conseil général sur son efficacité et sa lisibilité et sur la manière dont est utilisée la ressource publique,
- évaluer son action et promouvoir la recherche-développement afin d'être plus efficace dans sa fonction d'expertise et de conseil auprès des bénéficiaires et de ses commanditaires (élus, services départementaux...),
- contribuer à l'évolution des compétences, des pratiques et des métiers des personnels afin de garantir le niveau de performance des interventions.

### **Les choix départementaux d'organisation du RSA**

\* Des Journées d'accueil et d'orientation (JAO) pour une ouverture du droit rapide et une orientation réactive.

L'accès aux droits apparaît comme une condition préalable à la sortie par le haut du dispositif. Cette ambition est renforcée par l'exigence de garantir l'égalité d'accès aux services publics pour les plus défavorisés.

C'est dans cette optique par exemple que, dès juin 2009, le Département a choisi de fédérer ses principaux partenaires pour construire un nouveau service public d'accès au droit RSA : les journées d'accueil et d'orientation.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de placer l'allocataire au cœur du dispositif et de simplifier ses démarches par une unité de temps et de lieu.

L'ouverture et la liquidation des droits au RSA constituent une priorité majeure pour les Meurthe-et-mosellans les plus démunis. Il n'en demeure pas moins qu'une orientation de qualité et réactive dans un parcours permet d'enclencher au plus vite l'accompagnement le mieux adapté à la situation de la personne.

C'est pourquoi le conseil général de Meurthe-et-Moselle a fait le choix de créer des lieux uniques d'accueil, d'information et d'orientation : les JAO. La qualité et la diversité des services offerts grâce à la présence des partenaires font de ces plateformes une singularité nationale.

Une grille de critères objectifs mesurant la distance à l'emploi a notamment été créée et mise en œuvre au sein des JAO. Elle sert par ailleurs de support à l'étude des situations qui demandent une orientation hors JAO.

\* Deux parcours d'insertion décloisonnés et perméables

Une lecture réductrice de la loi de décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion induit une dichotomie entre deux parcours, social d'un côté, professionnel de l'autre.

La réalité est bien plus complexe. En effet, dimensions sociale et professionnelle interagissent en permanence l'une sur l'autre. Vouloir répondre à cette complexité implique une vision davantage créative.

C'est le choix qu'a fait la Meurthe-et-Moselle en définissant d'une part un parcours de placement emploi qui favorise l'accès et le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Pôle emploi y joue un rôle prépondérant.

D'autre part, un parcours socioprofessionnel peut, lui, couvrir le plus largement possible la palette des besoins exprimés par les personnes plus éloignées de l'emploi au moment de l'orientation ou de la réorientation. Il s'appuie sur la diversité des accompagnements existants avant la mise en oeuvre RSA mais revisités pour répondre aux nouvelles exigences.

Enfin, pour permettre les passerelles de l'un à l'autre à tout moment du parcours des personnes afin de répondre au mieux à leurs besoins, deux innovations ont été mises en place : les équipes consultatives RSA et les binômes de correspondants.

\* Des binômes de correspondants

La volonté de croiser les expertises, de faciliter les coordinations, de garantir la cohérence des actions et de sécuriser les parcours d'insertion a abouti à la création de binômes de correspondants au sein de chaque territoire. Au nombre de huit (trois sur le territoire de Nancy et couronne), ils sont composés d'un agent du Département et d'un conseiller Pôle emploi. Ils interviennent sur l'ensemble du dispositif RSA, à savoir :

La sécurisation de l'orientation par le conseil technique, la formation et la supervision des conseillers d'orientation,  
L'animation des équipes consultative RSA,  
Le conseil aux référents uniques relatif à l'offre de service d'insertion, à l'accompagnement et aux réorientations,  
Enfin, ils favorisent l'acculturation des référents uniques et leur professionnalisation.

\* Les équipes consultatives RSA (EC-RSA)

Le département a fait de la participation une priorité. La loi du 1er décembre 2008 a fourni l'opportunité de concrétiser davantage l'ambition de favoriser la parole des allocataires du RSA en créant des équipes pluridisciplinaires.

Des allocataires du RSA ont été repérés par tirage au sort puis invités à participer aux équipes consultatives afin d'examiner, aux côtés de professionnels, des situations individuelles et de donner un avis pour des réorientations dans le parcours ou des sanctions.



Mais au-delà de cette mission prévue par la loi, le département a souhaité associer les allocataires à l'évolution de la politique publique d'insertion. Après une formation action regroupant l'ensemble des membres des six EC RSA, chaque équipe a investi une thématique et formulé des propositions d'amélioration tant dans le domaine de l'information que des pratiques professionnelles ou encore dans les outils utilisés (courriers, contrat d'insertion).

\* Un contrat d'insertion renouvelé

L'accompagnement socioprofessionnel doit se formaliser dans la signature d'un contrat d'insertion qui fixe le cap, définit les priorités et objectifs réalisables, se décline en responsabilités partagées entre allocataire, référent unique et Département et, enfin, pose des étapes. Le contrat d'insertion doit valoriser la progression de la personne vers une insertion durable. Cette volonté induit de repenser les pratiques professionnelles pour faire du contrat d'insertion un véritable outil au service des personnes et de leur insertion durable.

### **Budget de l'exercice 2011**

Plusieurs points doivent être pris en compte :

\* l'évolution de la situation économique et sociale a un impact sur le coût des allocations (411) qu'il est toujours aussi compliqué d'anticiper (notamment concernant le nombre de demandeurs d'emplois en fin de droits qui basculeront dans le RSA et l'impact de la réforme des retraites) ;

\* la stabilisation des statistiques produites par la CNAF s'est améliorée significativement mais la fiabilité des chiffres fournis reste encore à renforcer (constat partagé par tous les départements) ;

Le budget dédié à l'insertion du conseil général de Meurthe-et-Moselle est construit comme suit :

<b>PROGRAMME</b>	<b>MONTANT</b>
411 – allocations RSA	99 500 000 €
412 - développement des actions d'insertion	5 300 000 €
413 - moyens généraux de l'insertion	3 500 000 €
414 - mobilisation des politiques publiques à l'insertion	2 004 599 €
415 – aide personnalisée de retour à l'emploi	2 200 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>112 504 599 €</b>

Somme à laquelle s'ajoutent 305 000 € de crédits d'investissement.

Les dépenses d'allocations sont en hausse de 15,7 % de BP à BP mais de 3,6 % en tenant compte de la décision modificative de juillet 2010.

Pour l'année 2011, une nouvelle autorisation d'engagement est ouverte avec des crédits de paiement s'élevant à 2 977 000 €.

Les crédits de paiement 2011 représentent 65% de l'AE 2011 afin de tenir compte de la moyenne des acomptes versés en année n.

88,2 % des crédits sont affectés aux enveloppes insertion des six territoires meurthe-et-mosellans.

Les dépenses prises en compte au niveau central concernent des actions non territorialisées (actions d'accompagnement pour des publics spécifiques), ou des actions interterritoriales (écoles de la 2ème chance, partenariat départemental avec Pôle emploi...), ou encore le soutien à des actions innovantes ou expérimentales.

370 000 € de dépenses hors AE financent le fonds territorial d'insertion (FTI) et des actions d'insertion annualisées (contribution aux aides accordées par le dispositif local d'accompagnement...).

Afin d'amplifier l'impact en matière d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, le Conseil général de Meurthe-et-Moselle consacre, au sein de chacune de ses politiques, une enveloppe pour financer des projets d'insertion dans le domaine concerné. Par l'ambition d'une politique d'insertion transversale, c'est la mobilisation de l'ensemble des forces du Département qui est recherchée.

Les crédits dédiés favorisent la créativité dans les projets d'insertion et créent de multiples opportunités d'insertion pour les personnes fragilisées.

A titre d'exemple, il est possible de citer quelques actions démarrées en 2010 et dont la mise en œuvre se poursuit en 2011 :

\* Terres de Lorraine : accompagnement par l'ADIE de bénéficiaires du RSA travailleurs indépendants désireux de conserver leur entreprise dans le cadre d'un maintien et d'un développement de leur activité ;

\* Accès à la culture de publics en exclusion à travers une politique tarifaire incitative et surtout un accompagnement des personnes par rapport au spectacle, au lieu de diffusion, à la mobilité avec l'action «Voix du peuple » portée par le théâtre de la manufacture et gérée dans le cadre la politique publique culturelle),

\* Aide à la mobilité (transport à la demande, location de véhicules, gestion d'un parking de co-voiturage...) sur les territoires de Briey et Longwy pour aider les bénéficiaires à se rendre sur leur lieu de travail, de formation, en dehors de l'offre de transport public, action portée par Trans'boulot,

\* Déploiement de matériel informatique et collecte du matériel remplacé pour recyclage dans les collèges en particulier, action portée par l'entreprise d'insertion ENVIE 2E pour la dimension recyclage et l'association IMAGINE pour le déploiement et l'installation (marché public article 30.

\* Partenariat tripartite avec la Chambre d'agriculture et la MSA Lorraine concernant les non salariés agricoles bénéficiaires du RSA (orientation, diagnostic, accompagnement).

### Aide personnalisée de retour à l'emploi

L'APRE est une aide financière introduite par la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

La gestion en a été confiée au département.

Les aides susceptibles d'être accordées au titre de l'APRE sont destinées exclusivement aux allocataires du revenu de solidarité active entrant dans le champ des engagements réciproques (i.e. tenus à l'obligation prévue à l'article L. 262-28 du CASF) :

- lorsque l'APRE est de nature à faciliter l'aboutissement du projet professionnel,
- lors de la prise ou reprise d'un emploi,
- dans les six mois qui suivent la prise ou la reprise d'un emploi.

L'APRE a pour objectif de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés à l'occasion de la prise ou de la reprise d'une activité professionnelle constituée par :

- l'accès ou le retour à l'emploi, incluant la réalisation d'un projet professionnel,
- le maintien dans l'emploi,
- les frais liés au suivi d'une formation,
- les frais liés à la création d'une entreprise.

L'APRE a un caractère subsidiaire. L'allocataire du RSA remplissant les conditions énoncées fait au préalable valoir ses droits aux autres aides légales, réglementaires et conventionnelles.

Le plafond individuel annuel d'attribution de l'aide est de 1 500 € sur 12 mois consécutifs, ventilé sur les aides spécifiées dans le règlement et dans le respect des plafonds fixés pour chacune de ces aides.

Les dépenses justifiant la mobilisation de l'aide sont notamment celles visant à satisfaire les besoins de mobilité, d'habillement, de présentation de soi, d'équipement professionnel, de mode d'accueil des enfants.

L'aide est octroyée dans le cadre du règlement départemental négocié avec les services de l'Etat, la CAF et Pôle emploi, et approuvé par la commission permanente en octobre 2009.

## **5. L'ANIMATION DU PDI**

### **Le processus d'animation du PDI**

Comme la loi en dispose, chaque année, l'assemblée départementale prend acte de la réalisation du PDI et procède, le cas échéant, aux adaptations nécessaires.

Document évolutif de programmation opérationnelle pluriannuelle (2010-2013), il doit créer les conditions permettant d'interroger de façon itérative les orientations stratégiques et la situation de l'emploi et du public en insertion, à l'échelle départementale comme territoriale, afin de vérifier la pertinence dans la durée des lignes d'action et de suivre l'évaluation de la politique d'insertion.

Pour ces raisons, le PDI de Meurthe-et-Moselle est d'abord un processus dynamique vivant : chaque année, les objectifs à atteindre seront précisés, affinés, actualisés, ainsi que les échéances afférentes.

Dans cette perspective, il prévoit les modalités de son animation et de son enrichissement permanent, notamment en créant, au fil du temps, les espaces du débat autour des enjeux, des priorités et des objectifs qu'il fixe ainsi que des résultats atteints.

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle souhaite adopter une démarche transversale englobant tous les acteurs et aspects concernés par la question de l'insertion. L'étendue du champ à explorer et l'implication essentielle des partenaires à l'insertion nécessitent d'une part de ne pas se limiter dans le temps, la démarche engagée correspondant au commencement d'un cycle en perpétuelle progression pour adapter les orientations, d'autre part de mettre en place l'organisation adéquate.

Cette organisation s'appuie sur une gouvernance de projet, qui permet de garantir un processus de décision efficace, le bon avancement du projet, le respect des délais, l'anticipation des risques, la capitalisation des conditions de réussite et l'identification des points de blocage.

En sa qualité de chef de file de l'insertion, le conseil général, à travers l'organisation de l'ensemble des services départementaux, garantit les conditions d'une mise en œuvre efficace de ce processus.

### **Le pilotage central et territorial**

\* L'analyse de l'évolution du public et de ses besoins

Sur l'année 2011, les tableaux de suivi élaborés progressivement depuis 2009 et en fonction de la fiabilisation des flux de données provenant de la CAF et de Pôle emploi, seront enrichis pour approfondir l'analyse :

- du nombre des entrées et sorties dans le dispositif chaque mois,
- des flux internes au RSA (entre RSA socle et RSA activité),
- de la consommation des APRE,

- du fonctionnement des JAO,
- du fonctionnement des EC-RSA,
- des contrats d'insertion et de leur adéquation avec l'offre d'insertion.

\* Le suivi des actions

Les tableaux de bord permettant de suivre l'avancement des actions découlant des priorités territoriales et départementales fixées au PDI seront généralisés.

### **Le pacte pour l'insertion en Meurthe-et-Moselle**

L'adoption de ce PDI conduit ainsi le département à conclure avec les parties intéressées les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour permettre une véritable dynamique de partenariat et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Dans cette perspective, la réalisation du Pacte d'Insertion de Meurthe-et-Moselle (PIMM) vise à rassembler et coordonner les partenariats concrets sur différents axes.

Des conventions d'engagement de moyens seront établies avec les principaux partenaires du conseil général ; au-delà de ces partenariats existants ou en cours d'évolution, le pacte cherchera à mobiliser l'ensemble des acteurs utiles au succès du PDI.

Des groupes de travail participatifs et en partie territorialisés seront organisés de septembre à novembre 2011.

Simultanément à la nouvelle contractualisation qui place l'insertion au cœur de toutes les politiques publiques, le pacte sera présenté dans sa version initiale à la session de décembre 2011.

Les partenariats pour la mise en place du PDI sont formalisés afin d'alimenter le pacte pour l'insertion, qui détaille les modalités de coordination des actions entreprises par le département et ses partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires. Il constitue la concrétisation des engagements des partenaires du conseil général en faveur de l'insertion.

Mais surtout, le pacte formalise l'accord des partenaires autour de valeurs communes qui traduisent l'ambition de la démarche.

Des conventions d'engagements de moyens sont établies avec les principaux partenaires du conseil général.

Au-delà de ces partenariats existant ou en cours d'évolution, le pacte cherchera à mobiliser l'ensemble des acteurs utiles au succès du PDI.

## **Les démarches participatives : les personnes allocataires du RSA, véritables acteurs de leur parcours**

### Associer les allocataires à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques

Application directe de la volonté de co-construire la politique d'insertion en partenariat, l'association des allocataires du RSA, usagers-experts de cette même politique publique doit être amplifiée dans une logique de développement social, prenant mieux en compte les personnes dans leur globalité et dans leur environnement et s'appuyant sur leurs ressources.

En effet, les actions mises en œuvre seront d'autant plus efficaces qu'elles s'appuieront sur un diagnostic précis des besoins. Ce diagnostic ne sera pertinent que s'il prend en compte les demandes, les observations et les propositions du public auquel les actions s'adressent. Pour cette raison, en tant qu'experts d'usage, les allocataires du RSA doivent être mis en situation de contribuer à la conception, la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique d'insertion.

De surcroît et à la lumière des expériences de participation déjà menées dans le département, il a été constaté que la prise en compte de l'apport des allocataires du RSA est un atout majeur pour faire évoluer les pratiques de l'ensemble des acteurs de l'insertion.

La loi du 1er décembre 2008 instaurant le RSA ayant prévu la mise en place d'équipes pluridisciplinaires (EPD) composées de professionnels de l'insertion et d'allocataires du RSA pour donner des avis avant toute décision de réorientation ou de suspension de l'allocation, le conseil général entend aller plus loin dans la démarche.

A titre d'exemple, c'est par le double truchement du tirage au sort et de l'appel au volontariat que les allocataires membres des EPD en Meurthe-et-Moselle ont été sélectionnés.

L'association des allocataires au processus d'animation du PDI se décline selon les axes suivants :

- mener à son terme la formation action des membres des équipes pluridisciplinaires, en lien avec le CNFPT et procéder à son évaluation en continu par le comité de pilotage ad hoc,
- enrichir les diagnostics sur les besoins en terme d'offre d'insertion par le concours des allocataires, par exemple sur les problématiques de mobilité et de modes de garde,
- généraliser l'évaluation par les allocataires eux-mêmes des actions d'insertion conduites par les prestataires du département,
- expérimenter des outils d'autoévaluation du parcours d'insertion par les allocataires en lien avec la direction du développement social,
- associer des allocataires à l'expérimentation d'un portail numérique public de l'insertion en Meurthe-et-Moselle.

## **La mobilisation des instances territoriales et partenariales**

L'animation du PDI s'appuiera, au cas par cas et en fonction des besoins et des thèmes, sur les instances existantes :

- Conférences et commissions territoriales
- Instances d'animation de l'IAE territoriales
- Conseil départemental de l'IAE (CDIAE)
- Comité de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle
- Conférence départementale des acteurs économiques et sociaux (CDAES)
- Réunions du service public de l'emploi départemental et local

## **6. LE PROGRAMME D'ÉVALUATION**

Le programme d'évaluation doit être construit dans une volonté d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux usagers et de l'efficacité de la politique publique conduite.

Les modalités d'évaluation des actions sont définies dans le même temps que les actions elles-mêmes. L'évaluation permet de :

- vérifier l'atteinte des objectifs fixés initialement
- lancer les éventuelles actions correctives afin de garantir l'efficacité des actions entreprises en faveur de l'insertion digne et durable des personnes intéressées et en s'adaptant aux besoins « évolutifs » des bénéficiaires.

A partir de 2011, il s'agit davantage de structurer les initiatives engagées dans le champ de l'évaluation pour leur donner une dimension globale et stratégique.

Ce programme s'articulera donc aux programmes nationaux pour les enrichir et pour réaliser des comparaisons (travaux du comité national d'évaluation du RSA, de l'Observatoire de l'action sociale décentralisée et mesure 9 du plan de simplification et d'amélioration du RSA).

Aux échelles régionales et départementales, le conseil général souhaite mobiliser les observatoires de ses partenaires comme Pôle emploi, la région Lorraine dans le cadre notamment du CPRDF ou encore la CRCI afin de pouvoir éclairer la réflexion grâce à des comparaisons.

Ces analyses seront complétées par l'actualisation de l'étude sur la pauvreté laborieuse réalisée par l'INSEE.

En outre, progressivement, l'ensemble des actions figurant au programme départemental d'insertion fera l'objet d'une évaluation régulière, au-delà du strict bilan de l'activité réalisée. De même, les évaluations ciblées d'actions d'insertion seront poursuivies (APSYS, expérimentation « Convergences », expérimentation d'une équipe d'accompagnement socioprofessionnel...).

L'évaluation portera également sur l'insertion par l'activité économique par le biais d'une grille d'évaluation qualitative de l'action portée par chacune des structures de l'IAE sur son territoire. Une chaîne de services de l'IAE animée par le département et ses partenaires (pôle emploi, maison de l'emploi, Etat...) regroupe l'ensemble de l'offre de services des SIAE pour répondre aux problématiques des publics d'une part (professionnalisation et montée en compétences), et aux attentes des collectivités locales et acteurs locaux d'autre part (l'insertion comme levier de développement). La grille d'analyse mesurera les efforts produits par la SIAE sur la base d'objectifs contractualisés sur-mesure entre elle et le département, garantissant de positionner la SIAE à sa meilleure place, là où elle sera en capacité de produire au mieux, au sein de la chaîne de services.



Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil général

### **PROJET DE DELIBERATION**

M. CORZANI, Vice-Président  
Le Conseil Général,  
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

approuve le programme départemental insertion ci-joint et mandate le président pour engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.